

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **107 (1971)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

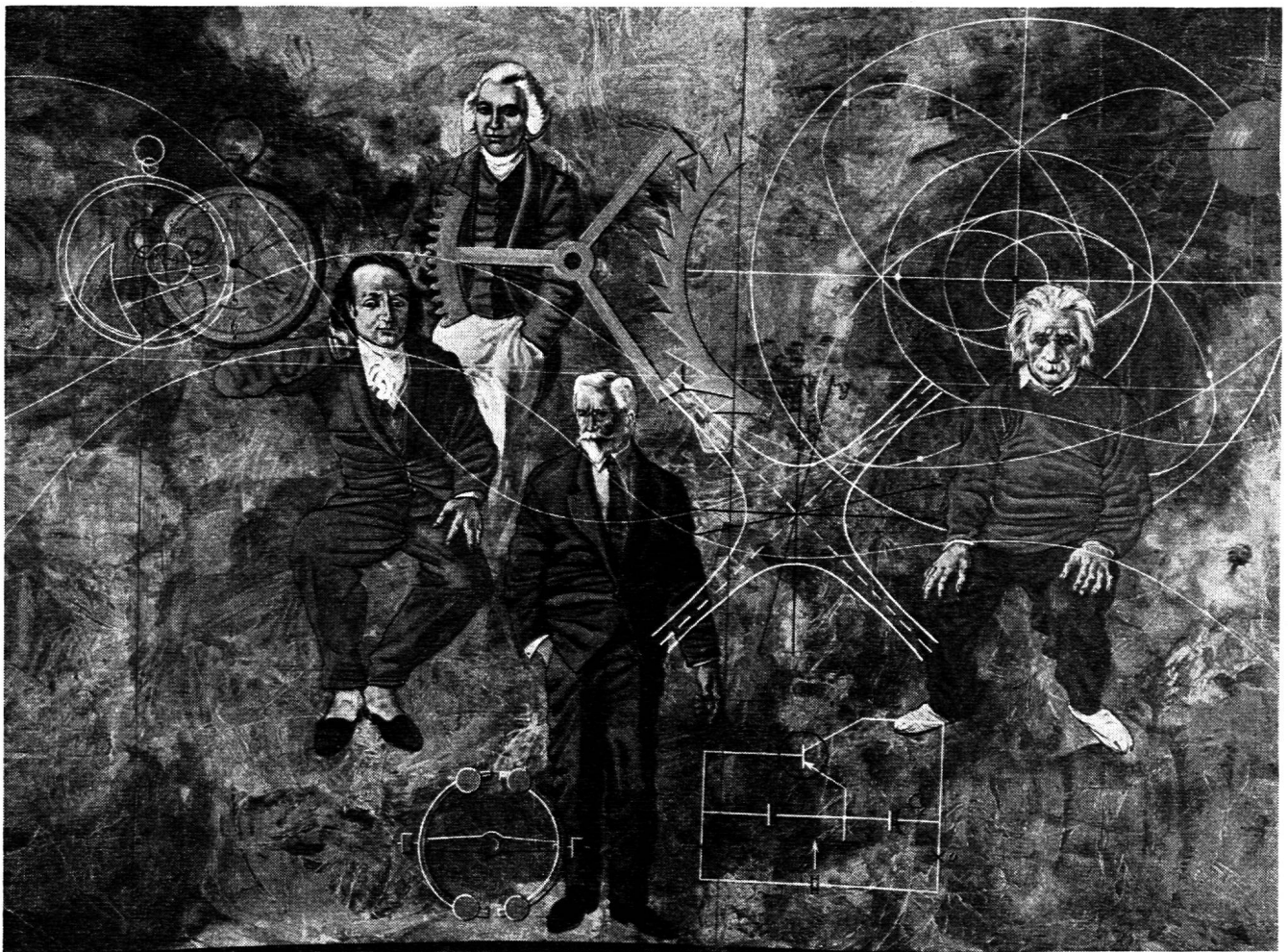
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

396

L'HOMME ET LE TEMPS



La SPR et la Chambre suisse de l'horlogerie ont préparé une série de fiches d'information et de travail sur ce thème. Nous vous en proposons quelques exemples au centre du présent numéro. Vous pourrez obtenir gratuitement la série complète en remplissant le bulletin annexé.

HERMES
3000

L'HERMES 3000, dans son nouvel habillage saura satisfaire les plus exigeants, aussi bien en voyage, au bureau, à la maison. Elle réunit sous un faible volume les perfectionnements essentiels d'une grande machine et toutes ses qualités.

Fr. 595.-

9 modèles HERMES dès **Fr. 278.-**

vente - location - échange



HERMES SA

bureau complet

3, rue Pépinet
1003 Lausanne

Tél. (021) 22 22 22

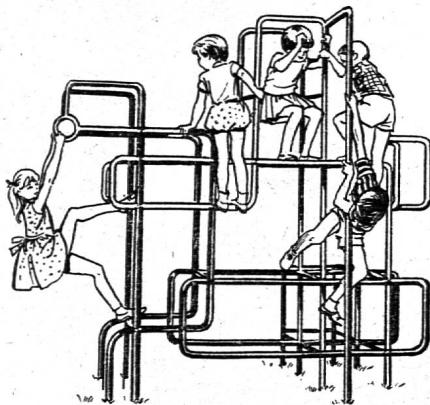
ENGINS ET JEUX DE PLEIN AIR

CHEZ

**SCHAEFER SPORTS - RUE St-FRANÇOIS 18
LAUSANNE**

Tél. : (021) 22 16 21

DÉPOT ET LOCAL D'EXPOSITION A BOUSSENS



TOUR A CLAIRE-VOIE
MODÈLE « LASSERRE »
ORIGINAL

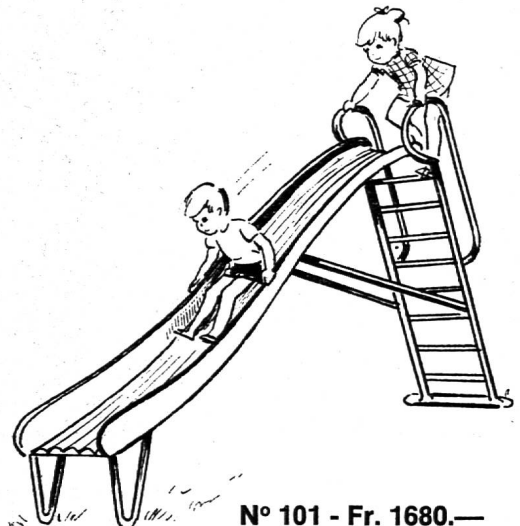
N° 110 - Fr. 1250.-

NOTRE CATALOGUE
A
DISPOSITION

Pour
chaque sport
le spécialiste conseil

Schaefer
LAUSANNE SPORTS

TOBOGGAN
COMPOSITION TOUT MÉTAL
GALVANISÉ AVEC
DESCENTE EN LAMES
MATIÈRE PLASTIQUE



N° 101 - Fr. 1680.-

comité central

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SPR DU 24.4.71

CENTRE PÉDAGOGIQUE DE GEISENDORF, 58, RUE DE LYON, GENÈVE, 16 HEURES

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 7.11.1970.
2. Rapport d'activité.
3. Rapport des commissions permanentes.
4. Rapport du trésorier.
5. Rapport des vérificateurs.
6. Approbation des comptes du Congrès 1970.
7. Budget 1971.
8. Fixation des cotisations.
9. Création d'une commission permanente (Education permanente).
10. Réflexions du président sortant sur la législature écoulée.
11. Divers et propositions éventuelles des sections.

Rapport d'activité, exercice 1970-1971

1. INTRODUCTION

C'est la quatrième et dernière fois que j'ai l'honneur de présenter aux délégués SPR les activités de notre grande association faîtière. Je prie tous nos collègues de bien vouloir excuser la sécheresse et le manque d'éclat de ce tableau que j'ai désiré bref, me bornant aux faits. J'ai l'intention, en effet, de le compléter par une sorte de rapport moral, tel celui préparé chaque année par le secrétaire général du Syndicat des instituteurs de France. Je vous y livrerai verbalement les réflexions qui me sont venues au cours de ces quatre années de présidence, sur les rôles des associations professionnelles, de la nôtre plus particulièrement.

2. SÉANCES DU CC/SPR ET DU BUREAU

Compte tenu de la séance de passation des pouvoirs et de la réunion commune des comités des 3 associations (SLV, VSG et SPR), votre comité s'est réuni neuf fois au cours de cet exercice (25.4.1970 - 30.1.1971). Le bureau, pour sa part, a tenu une bonne quinzaine de séances.

3. ACTIVITÉS DU COMITÉ CENTRAL

3.1. Coordination scolaire

L'essentiel des efforts a porté sur les travaux de CIRCE. Après de longues tractations, la Conférence des chefs de DIP de Suisse romande et du Tessin a fait droit à notre revendication et nous sommes officiellement représentés par six délégués à cette importante commission intercantonale. Notre participation à cet organisme pose toutefois encore un certain nombre de problèmes. Notamment celui de la consultation des membres. Les programmes scolaires étudiés par CIRCE le sont à un rythme accéléré, d'autre part, pour des raisons bien compréhensibles, le CC/SPR comme les comités de section cantonaux ont refusé de désigner des délégués aux sous-commissions. Il devient donc extrêmement difficile d'obtenir un avis circonstancié sur chacun d'eux de la part des enseignants. Afin d'atteindre une efficacité aussi grande que possible, nous avons pro-

posé la procédure suivante : les programmes sont publiés dans l'« Educateur » puis examinés par les membres soit individuellement, soit en groupe ou encore en assemblée, suivant la modalité choisie par les sections. Les remarques et propositions éventuelles sont ensuite transmises au responsable cantonal (souvent le délégué SPR à CIRCE) puis, lors d'une réunion des responsables, président SPR, présidents des sections cantonales font la synthèse des amendements reçus et définissent la position à défendre auprès de CIRCE. Nous sommes parfaitement conscients des inconvénients que présente cette procédure, mais elle était la seule possible vu les circonstances. Autre problème : comment juger un programme isolé de l'ensemble, établi par une équipe de spécialistes et qui propose souvent des « nouveautés » difficiles à apprécier ? (la mathématique moderne par exemple). On peut donc légitimement se demander si cette consultation parfois un peu hâtive, souvent incomplète, n'aura pas pour unique résultat de cautionner un travail entrepris sans la collaboration des associations d'enseignants. N'aurait-il pas été plus politique, plus adroit de renoncer à cette participation afin de se garder libre pour une action future ? Plusieurs de nos membres sont de cet avis. Le Comité central a pris une position différente, pour plusieurs raisons. D'abord par honnêteté intellectuelle, ensuite parce que les solutions de facilité ne sont pas payantes à longue échéance, enfin parce qu'il estime que la SPR est aujourd'hui assez forte pour pratiquer une politique basée sur la confiance. Il ne s'agit pas de ce que le « Canard enchaîné » appelle un pari stupide mais d'une conviction profonde basée sur des faits. Enfin parce que le principe de la participation que nous avons admis nous obligeait logiquement à prendre nos responsabilités, même dans des conditions que l'on peut juger peu favorables. Il ne faut pas oublier, d'autre part, qu'une fois adoptés par la commission plénière de CIRCE, ces programmes devront faire l'objet d'une expérimentation avant d'être systématiquement appliqués. C'est à ce moment-là surtout, que l'avis du corps enseignant deviendra d'une importance capitale et qu'il faudra tout mettre en œuvre pour qu'il pèse de tout le poids nécessaire.

Les programmes ne sont que l'une des faces multiples de l'école romande : pour réaliser pleinement celle-ci, il nous faudra encore résoudre les questions posées par les structures générales du système scolaire, la formation unique des maîtres, les conditions de travail et les salaires. Concernant la structuration, signalons que la Conférence des présidents réclame avec insistance la création d'une commission indépendante de CIRCE chargée d'étudier ce problème crucial. Tant qu'une entente n'aura pas été réalisée dans ce domaine, toute coordination sera bloquée.

3.2. Structures de la SPR

Le rapport de la commission a été soumis à l'AD/SPR du 25 avril 1970. Après une discussion nourrie, le Comité central avait décidé d'approuver la plupart des propositions présentées. Il avait toutefois pris la décision de renoncer à la publication de la troisième partie du rapport, traitant de l'éventuelle adhésion de la SPR à un organisme plus vaste. La position défendue par la commission lui paraissait peu susceptible de rencontrer l'adhésion de tous les membres SPR, ceux-ci se recrutant dans des milieux de

conceptions encore très diverses. Il lui a paru bon de laisser mûrir le problème afin de ne pas courir le risque de voir l'ensemble du projet remis en question.

Il reste maintenant aux sections à prendre position et à faire parvenir leurs remarques et contre-propositions au Comité central afin que celui-ci puisse, dans des délais raisonnables, établir une synthèse et en nanter l'assemblée des délégués de propositions fermes.

Il n'est pas nécessaire, je pense d'insister longuement sur la nécessité de donner à notre association les moyens de sa politique, chaque membre en est aujourd'hui conscient, il nous reste à espérer que les changements désirés interviendront le plus rapidement possible, c'est-à-dire comme le prévoyait le calendrier proposé par le CC/SPR, au cours du deuxième semestre de 1971.

3.3. « Educateur »

Notre journal professionnel pose depuis quelques années de multiples problèmes. Il ne répond plus exactement à ce que les membres d'une association qui se veut efficace en attendent. Il est hors de doute que dans notre monde moderne seule une information rapide, bien présentée, claire, attrayante peut encore toucher le lecteur submergé de publications et de propagande. La commission de l'« Educateur » avait entrepris la difficile tâche de faire un inventaire complet des points négatifs et de proposer les remèdes indispensables. Elle l'a accomplie avec une conscience et une largeur de vues exemplaires. Son rapport paru dans l'« Educateur » présentait des solutions qui pourraient paraître révolutionnaires à première vue. En réalité, elles découlent logiquement des faits et de la situation. La discussion générale qui s'est déroulée lors de l'AD du 12 juin 1970 a montré cependant que si la plupart des délégués accueillaient favorablement les réformes envisagées, ils craignaient aussi une enflure considérable du budget. Ne serait-il pas possible de faire l'économie d'un poste de rédacteur à plein temps en confiant par exemple cette charge au secrétaire central prévu par les nouvelles structures? Le Comité central est lui convaincu que le temps des demi-mesures et des palliatifs est révolu. Tout est lié, nous devons être conséquents avec nous-mêmes et accepter les sacrifices financiers qui sont naturellement le corollaire de cette réorganisation en profondeur. L'histoire a largement prouvé qu'il s'agit là d'investissements très rentables. Ceci pour rassurer le banquier qui sommeille ou veille en tout Suisse.

3.4. Centre de formation continue

Le groupe de travail formé de représentants des quatre sociétés initiatrices (SLV, VSG, SSTMRS, SPR) a terminé son travail à la fin de septembre. Il est remplacé par un comité comprenant des délégués de la plupart des vingt et une associations qui ont accepté les statuts de FORMACO. La SPR, conformément aux statuts, y compte deux membres. Le comité de FORMACO s'est déjà réuni à trois reprises depuis lors, une première assemblée ordinaire des délégués de la fondation a également eu lieu en décembre.

Les responsables de ce nouvel organisme se trouvent confrontés à de nombreuses difficultés qu'ils ont largement exposées aux délégués. Elles proviennent avant tout des réticences manifestées par les autorités. Celles-ci nous ont assurés de leur appui moral mais ne peuvent encore se prononcer valablement sur le soutien financier qu'elles pourraient nous accorder. Dans le cas du centre de formation continue, le fédéralisme helvétique joue le rôle d'un frein plus ou moins efficace. Il résulte de tout cela que FORMACO, porté, on peut le dire, à bout de bras par les organisations de la profession enseignante, encouragé par la plupart des autorités scolaires, doit puiser dans les dernières réserves d'énergie de ses promoteurs pour passer

ce cap difficile. Faut-il jeter le manche après la cognée? Se dire qu'après tout les pouvoirs publics, la société ont l'obligation, le devoir de mettre à la disposition du corps enseignant les moyens lui permettant de se perfectionner? Le comité de FORMACO ne le pense pas. L'école est une entreprise très particulière, elle ne peut, sans autre, être comparée à une usine ou un grand magasin. Les enseignants qui s'y sentent engagés ont naturellement un autre réflexe que l'employé d'un grand complexe industriel face à l'autorité. Ils se sentent tout autant responsables de la bonne marche de la maison que ceux qui doivent officiellement la diriger. Ils désirent participer pleinement à son développement, à son épanouissement. C'est pourquoi il est donc absolument naturel que devant l'immobilisme officiel en ce domaine, ils prennent les devants et se déclarent prêts à assumer leurs responsabilités, aussi bien financières que morales. Il va de soi pourtant que les contributions du corps enseignant suisse ne peuvent assurer le financement d'une entreprise aussi coûteuse et il va de soi aussi qu'il est du devoir des pouvoirs publics, de la société en général de fournir aux éducateurs les instruments de travail nécessaires. La formation continue n'est plus contestée par personne, ouvertement du moins. Mais la conception que l'on s'en fait diffère sensiblement suivant les milieux. Nous avons, nous enseignants, des idées précises, parfois révolutionnaires sur le problème. Si nous voulons les réaliser nous devons « payer de notre personne et de notre portemonnaie ». (« Educateur » N° 1, Comité central SPV.) Les responsables de FORMACO mettront tout en œuvre pour surmonter les obstacles qui s'accumulent devant eux, ils sont convaincus, qu'avec le soutien de tous nos collègues ils y parviendront.

3.5. Jeunesse et économie

Les deux commissions mises sur pied en collaboration avec le CIPR et la Chambre suisse de l'horlogerie ont poursuivi leur travail. Elles ont créé un certain nombre de documents visant soit à la vulgarisation des grands problèmes économiques, soit à une meilleure connaissance dans le domaine des garde-temps. Des fiches de travail paraissent actuellement dans l'« Educateur ». Les membres des commissions seraient heureux de connaître l'avis des collègues sur cette documentation. Par l'intermédiaire de l'« Educateur » par exemple.

Le traditionnel séminaire de Chexbres n'a pu avoir lieu en 1970. Ceci en raison de modifications intervenues dans la direction du programme du CIPR (Centre d'information et de relations publiques de l'industrie). Cette interruption a permis aux organisateurs de vouer un soin accru à la préparation de la onzième rencontre qui se déroulera du 4 au 5 juin 1971. Le thème qui sera discuté pendant ces trois demi-journées (l'entreprise, la publicité, l'enfant) nous paraît particulièrement d'actualité et propre à éveiller l'intérêt d'un nombre considérable de collègues.

4. COLLABORATION AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS

4.1. Associations romandes

La SPR a poursuivi sa politique de collaboration avec les diverses associations de Suisse romande. Elle s'efforce, dans le cadre de la Conférence des présidents de rendre ces liens encore plus étroits et d'établir un front commun face aux autorités sur la grande majorité des grands problèmes de l'heure. Cet objectif a été atteint et des premiers résultats positifs ont déjà pu être réalisés. Après d'assez longues tractations, la Conférence des présidents a été reconnue comme le seul interlocuteur valable de la Conférence des chefs de DIP de Suisse romande et du Tessin, elle a obtenu entière satisfaction également en ce qui con-

cerne les relations entre les deux organismes (droit de participation et désignation libre des délégués).

Nous remercions très sincèrement nos partenaires à la Conférence des présidents pour l'excellent esprit dans lequel ils participent à cette activité, esprit qui nous autorise à nous montrer résolument optimiste pour l'avenir.

4.2. Associations nationales

Les trois principales associations d'enseignants de Suisse, le SLV, la SSPES et la SPR ont réussi, après une longue et difficile préparation, à mener à chef la tâche difficile de réunir en une organisation faitière l'ensemble des sociétés suisses d'enseignants. Cette KOSLO, dont les statuts ont été approuvés sous certaines réserves par tous les délégués lors de la première assemblée, a essentiellement pour but de représenter l'opinion du corps enseignant suisse sur les questions générales intéressant l'ensemble de la nation et de prendre position sur ces mêmes questions. Il va de soi, les statuts le mentionnent expressément, que l'autonomie des sociétés affiliées demeure totale.

4.3. Associations faitières internationales

FIAI. Le Congrès de la Fédération internationale des associations d'instituteurs s'est tenu en 1970 dans notre pays. Cela a permis à de nombreux collègues de mieux connaître la FIAI et s'en sentir plus proche. Les sujets à l'étude ont fait l'objet de débats très vifs, particulièrement celui traitant du programme d'activités de la fédération, chaque délégué ayant des idées particulières sur les moyens de donner à notre grande association internationale l'efficacité et l'audience qu'elle mérite. Les thèses votées à Genève ont paru dans l'« Educateur ». Elles ont de plus été soumises pour étude aux gouvernements cantonaux.

Félicitons encore une fois nos collègues de la Société pédagogique genevoise qui ont organisé ce congrès à la perfection, leur dévouement mérite la reconnaissance de tous.

En 1971, le Congrès de la FIAI tiendra ses assises à Oslo. Les thèmes de discussion sont les suivants : 1. L'éducation dans les zones rurales et la démocratisation des études. 2. Etude comparative sur les différences existant dans les domaines de la formation et des salaires entre enseignants primaires et enseignants secondaires.

Ils permettront des comparaisons extrêmement utiles et serviront efficacement les revendications des associations nationales en ce domaine.

Lors de ce Congrès 1971, nous aurons à prendre congé de nos collègues Robert Michel et Gustave Willemin, respectivement secrétaire général et secrétaire trésorier de la FIAI. Nous reviendrons en temps voulu sur l'admirable travail effectué par ces deux éminents représentants de la SPR au bureau exécutif de la fédération. Nous tenons toutefois à les remercier d'ores et déjà pour les services exceptionnels qu'ils ont rendus à la cause de l'enseignement en général et des associations en particulier.

CMOPE. Le compte rendu du Congrès de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante a paru dans l'« Educateur » N° 2, il y a donc quelques semaines. Comme d'habitude lorsque la rencontre a lieu aux antipodes, nous y sommes représentés par notre collègue Robert Michel.

Le Congrès de Sydney a entériné la proposition faite par plusieurs associations membres, dont la SPR, de déplacer le siège de la confédération de Washington en Europe. Après consultation des associations professionnelles et des autorités suisses, c'est notre pays qui a été choisi.

L'établissement des responsables de la CMOPE au bord du Léman contribuera, nous l'espérons, à renforcer les liens qui unissent la SPR à la confédération.

5. AIDE PÉDAGOGIQUE AUX PAYS AFRICAINS

Le SLV et la SPR ont organisé comme chaque année des stages de perfectionnement pour nos collègues africains du Cameroun. Excellamment dirigés par notre collègue Henri Cornamusaz, ces cours ont eu une fois de plus un succès éclatant. Nous lui exprimons, ainsi qu'à tous ses collaborateurs nos remerciements et nos vives félicitations pour leur dévouement et leur compétence.

Une nouvelle expérience devait être également tentée au Congo, malheureusement, des circonstances politiques et économiques défavorables nous ont contraints à y renoncer pour cette année.

6. CONGRÈS SPR

Le Congrès quadriennal de la SPR a déroulé ses fastes les 12, 13, et 14 juin à La Chaux-de-Fonds. Le comité d'organisation n'a pas ménagé ses peines pour faire de cette rencontre une réussite. S'il n'a pas été déçu de l'ambiance festive qui a régné parmi les congressistes tout au long de ces journées ensoleillées, il l'a été quelque peu de la participation. 500 personnes, y compris les nombreux invités, c'est relativement peu quand on sait que la SPR compte actuellement, grâce à l'adhésion de nos amis fribourgeois et valaisans plus de 6000 membres. A quoi faut-il attribuer ce manque d'empressement, à la situation géographique, à la date, au prix, au fait que par suite de difficultés avec l'imprimerie le rapport est parvenu un peu tardivement aux membres, à une certaine saturation des membres, de plus en plus sollicités ? Tous ces facteurs ont certainement joué un rôle. Les dirigeants de notre association devront en tenir compte lors de la préparation du prochain congrès. J'ai personnellement proposé la constitution d'une commission d'études à laquelle participeraient des représentants du Comité central et des membres de l'ancien comité d'organisation. Elle serait chargée de réexaminer toute l'organisation, de présenter des propositions et d'établir un projet de règlement.

Une enquête devrait également être lancée auprès des membres, sur la base d'un questionnaire précis et complet. Les responsables seraient ainsi en mesure de décider tout d'abord si un congrès répond encore à un besoin et si oui, quelles sont les modifications à apporter à son organisation.

Nous tenons à signaler toutefois que les échos qui nous sont parvenus sur le Congrès de La Chaux-de-Fonds ont montré que les côtés positifs l'emportaient largement sur les côtés négatifs, la plupart des collègues présents conservant de ces manifestations un souvenir lumineux.

Nous remercions encore chaleureusement les membres de la commission du rapport et du comité d'organisation pour leur œuvre importante et qui fera date dans les annales de la SPR.

7. DÉLÉGATIONS

Lucerne : Assemblée des délégués du SLV : C. Grandjean, J. John.

Genève : Congrès de la FIAI : G. Bobillier, J.-J. Maspéro, J. Marelli, R. Grob, J. John.

Sydney : Congrès de la CMOPE : M. R. Michel (aux frais du Bureau exécutif FIAI).

Semaine pédagogique de Villars-les-Moines : C. Grandjean, A. Overney.

Lausanne : Bureau exécutif de la FIAI : J. John.
 Baden : Assemblée générale de la SSPES : G. Bobillier.
 Paris : Congrès du SNI de France : C. Grandjean.
 Paris : Séance de préparation d'une rencontre européenne :
 G. Bobillier.

8. CONCLUSIONS

Je termine cet ultime rapport par une gerbe de remerciements, sans m'étendre sur les mérites respectifs de tous ceux qui par leur collaboration, leur soutien, leur bienveillance m'ont permis de remplir tant bien que mal cette lourde charge.

Ils s'adressent :

Aux membres du bureau et du CC/SPR pour leur appui constant et surtout leur compréhension.

Aux comités des sociétés affiliées pour leur confiance, leur magnifique esprit de participation.

A tous les membres des nombreuses commissions SPR ou autres qui, par leur activité remarquable ont grandement contribué à rendre la SPR plus efficace.

Aux délégués SPR pour leur indulgence souriante et leur goût d'un certain risque puisqu'ils n'ont pas craint, il y a 4 ans, de me confier cette présidence et par là, de vivre une expérience difficile mais exaltante.

J. John.

Guilde de documentation SPR

Rapport d'activité 1970

MEMBRES DE LA COMMISSION

A la suite du départ de trois de ses membres (Maurice Nicoulin (NE), Marc Haegeli (JB), et le sympathique tandem genevois Fiorina-Gallay) ainsi que de l'entrée de deux nouvelles associations cantonales dans la SPR, notre sous-commission a fait peau neuve, et se présente actuellement comme suit :

Président :	André Maeder, 47, ch. Village, 1012 Lausanne
Administrateur :	Louis Morier-Genoud, inst., 1843 Veytaux
Trésorier :	André Rochat, insp. scol., trésorier SPR, 1349 Premier
Délégués :	FR Eric Bonnet, inst., 1681 Villargiroud
	GE Auguste Pasquier, inst., 7, rue Jacques- Dalphin, 1227 Carouge
	JB Maurice Barraud, inst., 2616 Les Convers/Renan
	NE Denis Guenot, inst., 18, Suchiez, 2006 Neuchâtel
	VS Marco Bérard, inst., 1917 Ardon
	VD Paul Nicod, secr. SPV, 2, Allinges, 1000 Lausanne

VENTES

Le chiffre d'affaires de notre service de vente a dépassé pour la première fois Fr. 100 000.— en 1970. Notre matériel semble être apprécié, et nous y puisons un encouragement à persévérer dans cette voie.

PUBLICATIONS 1970

76 b)	Epreuves d'admission à l'Ecole normale de Lausanne.
86	Epreuves d'admission en classe supérieure vaudoise.
184	Brins d'herbe, 76 poèmes pour les petits, de M.-L. Maggi.
190-195	Calcul mental rapide, 5 carnets et une notice d'emploi, J.-J. Dessoulavy.
210-212	Noël, 9 chansons enregistrées par l'Equipe Croix de Camargue ; livret, bande magnétique, cassette (chansons et accompagnements isolés).
206 E et M	Pratique Joyeuse de la Mathématique Nouvelle, 2 carnets, L. Mantilleri.

EN PRÉPARATION

Un recueil de poèmes de M^{me} Vio Martin pour des enfants de 8 à 12 ans).

Une série de fiches de mots croisés, de M. Bouquet.

Un nouveau fascicule de chansons avec Croix de Camargue.

Deux autres publications sont encore à l'étude.

NOS PRÉOCCUPATIONS

Le **but** de notre sous-commission est de mettre à la disposition de ses membres un matériel didactique bien adapté aux besoins de la pédagogie actuelle.

- Or, l'enseignement tend à s'individualiser, et nécessite de plus en plus l'emploi de fiches destinées aux élèves. Dans ce domaine, le fait que les moyens d'enseignement fassent actuellement l'objet des études de la CIRCE n'est pas pour faciliter notre tâche, et nous devons rester prudents. Le **choix** est délicat, et nous ne sommes pas toujours sûrs de répondre à un réel besoin. Les avis, les conseils, les propositions constructives de tous nos membres nous aideraient beaucoup. Alors, collègues, n'hésitez pas, prenez la plume...
- Le chiffre de nos **tirages** pose également un problème. Nos publications étant destinées à des spécialistes, le nombre d'exemplaires édité est forcément restreint. Nous ne pouvons d'autre part nous permettre de conserver des stocks trop importants, qui immobiliseraient nos faibles réserves. Cependant, nous sommes convaincus que les travaux que nous éditons sont encore méconnus de beaucoup d'enseignants. Les membres de la SPR, persuadés de l'utilité de leur Guilde, seraient pour nous des agents publicitaires précieux :
 - a) en souscrivant un abonnement à nos nouvelles publications et en s'engageant, si ces ouvrages ne les intéressent pas directement, à les écouler auprès des collègues de leur région
 - b) en parlant de la Guilde et de ses éditions à nos jeunes collègues récemment sortis de l'Ecole normale.

Une Guilde n'est pas un commerce comme les autres. C'est une œuvre commune, dont chacun est un peu responsable. Tout en nous réjouissant donc de l'intérêt que les maîtres romands portent à nos travaux, nous souhaitons une collaboration accrue, qui nous permette, en définitive, de répondre toujours mieux aux besoins de notre enseignement.

Lausanne, le 20 mars 1971.

Le président : *André Maeder.*

REMARQUE : le rapport et les comptes de la commission pour le choix des lectures a paru dans l'« Educateur » N° 10, pages 212-213.

Comptes SPR 1970

	Doit	Avoir
1. CAISSE GÉNÉRALE		
Pertes et Profits (résumé)		
Cotisations		32 872.—
Assurance (commission)		210.—
Intérêts divers		1 152.75
Remboursement impôt anticipé		539.30
Comité central :		
honoraires	5 670.—	
séances	4 095.75	
Administration générale	2 725.10	
Délégations	2 884.15	
Commissions	6 140.—	
Assemblée des délégués	2 870.20	
Subventions	2 111.15	
Congrès FIAI	1 500.—	
Cotisations	1 106.60	
Augmentation	5 671.10	
	34 774.05	34 774.05

2. CAISSE DE SECOURS		
Intérêts /. droits de garde		986.25
Remboursement impôt anticipé		448.70
Augmentation	1 434.95	
	1 434.95	1 434.95

3. FONDS ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES		
Cotisations		5 556.—
Intérêts		248.40
Remboursement impôt anticipé		90.40
Villars-les-Moines	1 061.30	
Formaco et divers	563.80	
Augmentation	4 269.70	
	5 894.80	5 894.80

4. FONDS DU CONGRÈS		
Cotisations		5 556.75
Intérêts		95.15
Remboursement impôt anticipé		226.10
Congrès 1970	18 710.—	
Diminution		12 832.—
	18 710.—	18 710.—

BILAN SPR		
AU 31 DÉCEMBRE 1970		
	Actif	Passif
Caisse	43.80	
Chèques postaux	3 442.37	
Livrets de dépôts	62 662.60	
Titres	38 528.—	
Prêts	8 000.—	
Débiteurs	5 036.—	
Caisse générale		58 289.62
Caisse de secours		41 511.—
Fonds activités pédagogiques		15 796.10
Fonds du Congrès		2 116.05
	117 712.77	117 712.77

Educateur 1970

	Doit	Avoir
PERTES ET PROFITS		
(résumé)		
Abonnements :		
Jura bernois		13 056.—
Fribourg		7 802.—
Genève		8 000.—
Neuchâtel		8 284.—
Valais		7 666.—
Vaud		39 407.—
Individuels		5 894.40
Publicité		35 535.15
Bulletin bibliographique		1 721.95
Intérêts et remboursement		
Impôt anticipé		251.35
Factures Imprimerie Corbaz	91 321.20	
Clichés - Dessins	4 801.85	
Honoraires des rédacteurs et des collaborateurs	16 305.65	
Commission	341.40	
Administration	9 189.60	
Augmentation	5 658.15	
	127 617.85	127 617.85

BILAN	Actif	Passif
AU 31 DÉCEMBRE 1970		
Chèques postaux	2 588.83	
Livrets de dépôts	10 917.75	
Débiteurs	10 068.—	
Créanciers		809.10
Fortune pour balance		22 765.48
	23 574.58	23 574.58

Guilde de documentation SPR 1970

	Doit	Avoir
PERTES ET PROFITS		
(résumé)		
Ventes		95 267.15
Intérêts du livret de dépôts		711.10
Remboursement impôt anticipé		250.—
Plus-value sur matériel		8 995.—
Impression	76 395.60	
Ports et taxes CCP	3 200.65	
Fournitures diverses	1 267.55	
Assurance	14.60	
Commission Guilde	297.20	
Administration générale	371.50	
Honoraires (administration et collaborateurs)	13 684.—	
Augmentation	9 992.15	
	105 223.25	105 223.25

BILAN	Actif	Passif
Chèques postaux	5 461.56	
Livret de dépôts	23 443.75	
Matériel	67 320.—	
Fortune pour balance		96 225.31
	96 225.31	96 225.31

Lausanne, le 4 mars 1971.

Le caissier SPR.

Rapport de la commission de vérification des comptes

Dans les nombreux pointages et contrôles qu'ils ont effectués, les vérificateurs ont constaté une parfaite concordance des pièces comptables et des sommes restées en comptes.

Ils se plaisent à relever la clarté, la tenue parfaite des livres et vous proposent d'accepter ces comptes tels qu'ils sont présentés, d'en donner décharge au caissier en le remerciant très chaleureusement du travail accompli.

Lausanne, chemin des Allinges 2.

Le 17 mars 1971.

Les vérificateurs :

Y. Rial R. Dyens B. von Allmen

Comptes du Congrès 1970

RECETTES

1. Publicité	9 000.—
2. Versement SPR - Fonds du Congrès	21 960.05
3. Vente des cartes de fête	4 042.—
4. Vente de rapports - Dons	120.—
	<hr/>
	35 122.05

DÉPENSES

1. Insignes	40.—
2. Impression du rapport	13 656.30
3. Expédition des rapports - Cartes de fête	1 759.50
4. Livrets de fête - Imprimés	1 386.15
5. Commission du rapport	6 960.05
6. Honoraires du rapporteur	1 000.—
7. Location de salles	3 349.—
8. Réception des invités	5 267.15
9. Créations théâtrales et musicales	14 000.—
10. Presse	528.10
11. Expositions - Divertissements	2 181.70
12. Administration	2 821.60
	<hr/>
	52 949.55

RÉCAPITULATION

Total des dépenses	52 949.55
Total des recettes	35 122.05
Déficit	17 827.50
Subventions reçues	17 620.—
	<hr/>
Déficit réel à la charge du Fonds du Congrès	207.50

La Chaux-de-Fonds, le 20 février 1971.

Le comité d'organisation.

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.

Cours d'italien

Un cours d'italien destiné à des débutants est à nouveau organisé par la Société pédagogique vaudoise ce printemps. Il se déroulera à Lausanne, chaque lundi, dès 17 heures.

Le cours pour élèves dits avancés se poursuivra, le lundi également. Il est ouvert à tous ceux et celles qui possèdent déjà les connaissances élémentaires.

Les inscriptions sont à faire parvenir sans tarder au secrétariat central SPV, Allinges 2, 1006 LAUSANNE.

Le secrétaire central.

Candidatures au CC

En vue de repourvoir le poste de Mme Christiane Golay, qui doit renoncer sur ordre de la faculté, les candidatures doivent parvenir au CC par l'intermédiaire des présidents des sections pour le 4 mai, dernier délai.

A VOUS, MESDAMES

Un entrefilet paru dans l'« Educateur » du 12 mars annonçait une place vacante au Comité central, place qui revient à l'une d'entre vous.

Si la SPV est une association aux deux tiers féminine, ses responsables sont en grande majorité des hommes. Merci de leur faire confiance, mais ça ne suffit pas.

Il est essentiel pour vous de prendre conscience de cette

proportion que vous représentez au sein de notre société, au moment où se prépare une nouvelle école. Car cette école, vous ne devez pas la subir, non plus que votre situation dans la fonction enseignante.

Maîtresses enfantines, ménagères, d'ouvrage, votre spécialité n'a pas d'équivalent chez vos collègues du sexe dit fort. Qui donc mieux que vous est à même de la situer et de la défendre ?

Maîtresses des degrés inférieur et moyen, qui mieux que vous connaît vos problèmes, soupçonne ceux qui vont se poser ?

Il importe que vous participiez, assumiez votre part de responsabilités dans la défense de votre métier, et ceci dans le cadre de la SPV autant que dans vos associations professionnelles.

Ne venez pas aux séances ou congrès en spectatrices ou pour faire la claque après le solo d'un ténor, mais faites partie de la distribution de la pièce. Il y a des rôles pour vous.

Le CC.

Programmes CIRCE

Le 29 janvier paraissent dans l'« Educateur » deux programmes CIRCE de l'école enfantine, intéressant également les maîtresses du degré inférieur.

Le 12 février, c'étaient quatre programmes : étude du milieu, histoire, géographie et sciences.

Nous attendons au CC vos réactions à ces programmes, ce d'autant plus que pour les premiers, le délai est prolongé jusqu'au 1^{er} mai et jusqu'au 9 avril pour les seconds.

L'Ecole romande ne doit pas se faire sans nous, ne l'oubliez pas.

COMMISSION PÉDAGOGIQUE SPV

Nous rappelons aux membres de cette commission la séance du mercredi 14 avril, à 14 heures à l'Hôtel de la Navigation, à Lausanne.

Cette séance est consacrée à l'examen des programmes CIRCE relatifs à l'étude du milieu.

Le bulletinier.

A propos du petit livre rouge

Soucieuse de ne pas contribuer, si peu que ce soit, à attirer l'attention sur un opuscule qui ne le mérite pas, notre association a évité de manifester d'une quelconque manière son opinion sur le « petit livre rouge ».

Nous pensons en effet qu'il en va de ce petit livre rouge comme de beaucoup de choses : moins on en parlera et mieux cela vaudra.

Le CC.

Croix-Rouge suisse de la jeunesse

AUTOCAR DE L'AMITIÉ POUR HANDICAPÉS

Nous avons reçu, en faveur de l'achat d'un deuxième car pour handicapés et seulement des classes vaudoises, la belle somme de Fr. 24 526.75. Nous avons commandé un deuxième car, ce qui permettra de sortir, non pas une fois par an, mais deux fois, de grands handicapés qui ne peuvent quitter leur lit que grâce à ce véhicule spécialement conçu.

Le car de l'*Amitié* sera à la disposition du canton de Vaud, aux périodes suivantes :

les 29 et 30 avril ; du 21 au 25 juin ; du 12 au 16 juillet et du 25 au 29 octobre 1971.

Que les classes de Lausanne ou du canton qui veulent bien se produire lors du passage du car dans leur région nous le fassent savoir au plus vite en nous indiquant la date préférée. Quelques chants, récitations, friandises, menus objets font un immense plaisir à ces grands malades et leur joie récompense largement le petit effort fourni par nos élèves.

COURS DE JEUNES SECOURISTES 1971-1972

Des cours de *premiers secours* sont prévus pour la prochaine année scolaire dans les classes vaudoises de 7^e année primaire et 5^e année secondaire pour un effectif minimum de 15 élèves. Les classes ménagères, supérieures et O.P. dont les élèves n'ont pas eu de cours en 7^e année scolaire peuvent être prises en considération. Ce cours de 6 leçons de 2 heures comprend spécialement :

La position « qui sauve », la respiration artificielle, l'hémostase, l'état de choc, les plaies, les pansements improvisés, la position en cas de fracture de la colonne, les attelles.

La dernière leçon est consacrée à un examen. L'élève ayant acquis une connaissance suffisante reçoit : une attestation et l'insigne CRJ. Le maître est tenu d'assister aux leçons et de maintenir la discipline. Ces cours sont donnés par des moniteurs et monitrices samaritains, ayant reçu une formation spéciale pour l'instruction dans les classes.

Nombre de cours limité. Délai d'inscription pour l'année 1971-72, fin avril.

CROIX-ROUGE SUISSE DE LA JEUNESSE
Secrétariat vaudois : 1, chemin du Platane,
1008 PRILLY, tél. 24 60 00.

Ramassage de vieux papiers dans les écoles

L'Association vaudoise des négociants en déchets attire l'attention des instituteurs et des maîtres de classes sur la dégradation qui s'est manifestée au cours de ces derniers mois sur le marché du vieux papier. Cette situation s'est traduite par une forte baisse des prix, mouvement qui pourrait s'accroître si l'offre continue à dépasser la demande.

L'Association vaudoise des négociants en déchets se permet d'insister auprès du corps enseignant pour que de nouvelles actions de ramassage de vieux papiers — par les élèves des écoles — ne soient organisées, cette année, qu'après entente préalable avec leur acheteur spécialisé habituel. Elle exprime le vœu que la situation se rétablisse rapidement et que la collaboration sympathique de ces dernières années puisse reprendre normalement dans le meilleur délai possible.

L'Association vaudoise des négociants en déchets remercie le corps enseignant et les élèves de leur compréhension en espérant que l'évolution de la situation dans le courant de cette année permettra le paiement d'un prix plus élevé que celui actuellement en vigueur.

Postes au concours

Les postes suivants sont mis au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, **BUREAU DU PERSONNEL**, 6, place de la Cathédrale, 1005 LAUSANNE, jusqu'au **3 avril 1971** dernier délai.

BEX : Maîtresse enfantine, à **Bex-Village**. Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

BUSSIGNY-près-LAUSANNE : Maître de classe supérieure. Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

CHESEAUX-sur-LAUSANNE : Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

CRISSIER : Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

GENOLIER, Givrins et Trélex (groupement scolaire), **1261 Genolier** : Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

GRANDSON : Maître de gymnastique. Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

MORGES : Maître de classe de développement. Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

PAUDEX : Maîtresse de travaux à l'aiguille (poste à temps partiel, act. 12 h. hebd.).

SAVIGNY : Institutrice primaire (**classe du Martinet**). Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

VEVEY : Institutrices primaires (plusieurs postes). Entrée en fonctions : 13 avril 1971. En même temps qu'elles s'inscrivent au Département, les candidates sont priées d'aviser la Direction des écoles primaires de leur postulation.

YVONAND, Arrissoules et Rovray (groupement scolaire) : Instituteur primaire à **Yvonand**. Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au nouveau correspondant : Jean Mermoud 12, chemin de la Grande-Gorge 1255 VEYRIER-GENÈVE

Exposition école enfantine

du samedi 24 avril au samedi 15 mai 1971

En vue d'informer les parents d'élèves, la circonscription de M^{me} Chevalier, inspectrice de classes enfantines, organise une exposition à Carouge.

Cette exposition concerne les diverses matières enseignées et activités réalisées dans les classes de 2^e enfantine et 1^{re} primaire.

Elle accueillera également les travaux des classes de jardins d'enfants de la circonscription de M^{me} Rey-Bellet.

Heures d'ouverture : du mercredi au vendredi, de 20 h. à 22 h. ; le jeudi, de 10 h. à 12 h., de 15 h. à 18 h., de 20 h. à 22 h. ; le samedi, de 10 h. à 12 h., de 15 h. à 18 h.

Lieu : 24, rue Jacques-Dalphin, à Carouge (3^e étage de l'immeuble de la Bibliothèque municipale).

L'exposition est ouverte à tous ; nous pensons qu'elle intéressera de nombreux collègues !

Tribune libre

COURS DE PREMIERS SOINS : UNE RÉUSSITE

Il est utile de lancer une idée, parfois difficile de la réaliser, mais plus difficile encore de la bien réaliser.

Les cours destinés aux responsables des premiers soins de chaque école viennent de se terminer avec succès. En effet, nous sommes maintenant loin des cours où le « spécialiste » dispensait la bonne parole et remettait sa bible à des canards rendus muets par les circonstances.

Théoriciens et praticiens ont travaillé dans le respect des qualités des uns et des autres. Médecins, infirmières, sa-maritains et enseignants se sont donné la main dans une véritable collaboration ; à aucun moment nous n'avons eu l'impression que l'un ou l'autre cherchait à dominer par sa fonction ou par ses titres.

Sans matériel particulier, si ce n'est celui que l'on trouve généralement sur les lieux d'un accident, nous avons appris à nous tirer d'affaire dans des situations aussi proches que possible de la réalité. En outre, nous nous sommes entraînés à placer un blessé inconscient dans une position qui lui permette de respirer (1 personne sur 5, mourant des suites d'un accident, pourrait être sauvée si elle était secourue convenablement). Nous avons exercé le transport des blessés, la respiration artificielle à l'aide de mannequins. Nous avons confectionné des attelles, des luges rudimentaires à l'aide d'anorak, de bâtons et de skis. Pour certains, ce fut un apprentissage, pour d'autres une excellente révision.

Pendant, même satisfaits, nous pouvons imaginer des améliorations, formuler quelques vœux :

1. Que ces cours se renouvellent périodiquement.
2. Que tous les enseignants qui le désirent puissent y participer.
3. Que d'autres cours, en plein air et plus complets, soient proposés aux maîtres dirigeant des classes de neige notamment.
4. Qu'un résumé de chaque cours soit remis aux participants.
5. Que tout nouveau cours que le DIP organiserait soit conduit dans un esprit semblable.

Denis Perrenoud.

Louez votre maison à des professeurs hollandais/anglais. Possibilité d'échange ou location. E. B. Hinloopen, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Pays-Bas.

CAFÉ ROMAND St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Pour vos imprimés  une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : F. BOURQUIN, case postale 445
2001 Neuchâtel

Educateur : M. BESENÇON
1833 Les Avants-sur-Montreux

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18 - 379

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE : Fr. 24.— ; ÉTRANGER Fr. 30.—

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Comité central

Séance du 12 mars 1971. Présidence : Claude Zweiacker, président.

En prélude à l'assemblée des délégués, le Comité central prend connaissance de l'évolution des affaires en cours.

SOUS-SECTION

La Société neuchâteloise des maîtresses de travaux à l'aiguille, à la suite des contacts qu'elle a eus avec la SPN a demandé son association à la SPN en qualité de sous-section. Le CC est favorable à cette extension de son influence et de sa responsabilité. Il appartiendra toutefois à l'assemblée des délégués d'automne de statuer, sur proposition du CC.

CAISSE DE PENSION

Les comptes de la caisse de pension laissent à nouveau apparaître un bénéfice plus que coquet. Le Cartel cantonal VPOD se préoccupera de ce problème. Il convient cependant d'attendre la publication d'un compte actuariel détaillé.

ASSURANCE ACCIDENTS

Les membres de la SPN peuvent, s'ils le désirent être mis au bénéfice d'un contrat collectif passé avec la Neuchâteloise, couvrant les risques professionnels et non professionnels.

Le contrat actuel date de plus de quinze ans. C'est dire qu'une refonte s'avérerait nécessaire.

Afin de faire un premier pas dans cette direction, le Comité central avait invité les organes dirigeants de la Neuchâteloise à venir lui présenter un nouveau projet de contrat.

Il est trop tôt encore pour en examiner le détail. La compagnie soumettra au CC un projet assurant une couverture en accord avec le coût actuel des frais de guérison et d'hospitalisation.

Signalons simplement que dans le cadre du contrat collectif, les polices individuelles bénéficient d'un rabais de 5 % par rapport aux polices privées.

Les améliorations à la situation actuelle porteront essentiellement sur l'adaptation des prestations en cas d'invalidité, la durée et l'étendue des services de la compagnie, les indemnités d'hospitalisation.

Un contrat-type sera établi et pourra être discuté dans les sections.

GB.

Assemblée des délégués

La présidence en est assurée par le collègue Marcel-Albert Jaquet, de La Chaux-de-Fonds.

GESTION

Le rapport et la déclaration d'intentions du Comité central, déjà présentés à l'assemblée trisannuelle, mais dont l'adoption est du ressort de l'AD, sont votés sans observations.

Il en va de même des comptes, présentés, pour la SPN par Marc Grandjean, et pour la VPOD par Serge Bou-

quet. Dès cette année, la tenue des deux caisses a été confiée au collègue Jean Huguenin, administrateur de la SPN.

Sur proposition de la section du Locle, la vérification des comptes sera à l'avenir assurée par deux collègues appartenant à la même section, désignés selon le système du « tournus » pour une période de trois ans. La première période trisannuelle sera assurée par la section de La Chaux-de-Fonds.

INFORMATIONS

Le président du CC donne connaissance aux délégués des suites qui ont été données aux propositions antérieures votées par l'AD, ainsi que des divers objets traités ou en cours de réalisation par le CC.

L'embargo proposé sur les postulations au CESCOLE a été un succès. Il y a lieu de rendre hommage à la discipline corporative des membres de la SPN. Le dossier « Intégration » fait en outre l'objet des débats d'une commission mixte dite « de réflexion ». Les conclusions de ce groupe de travail seront publiées et discutées. Le CC se propose de convoquer en temps utile une assemblée générale extraordinaire de la SPN sur ce sujet.

Le poste de caissier central a été mis au concours et confié à l'administrateur SPN.

Les délégués neuchâtelois à la SPR défendront l'option syndicale dans le cadre de la restructuration de l'association faitière. Une AD/SPR débattrà de ce problème et prendra position le 12 juin. La demande de contribution volontaire à l'érection d'un centre de formation continue au Pâquier a été honorée jusqu'ici par le 10 % environ des personnes sollicitées. La somme actuellement recueillie se monte à un peu plus de Fr. 6000.—.

Les informations concernant la revalorisation des traitements, les pourparlers avec l'association des jardinières d'enfants et celle des maîtresses de travaux à l'aiguille a déjà fait l'objet d'articles dans l'« Educateur ». L'assemblée des délégués donne son approbation, par un vote indicatif, à la poursuite des tractations.

La commission « Publicité » proposée par la section de Neuchâtel a été mise sur pied.

La propagande et l'effort de recrutement se poursuivent. Un contact sera pris avec les étudiants de l'Ecole normale.

PROPOSITIONS DES SECTIONS

Deux propositions émanant de la section de Boudry sont acceptées par l'AD. En voici la teneur :

1. « La section demande au CC d'étudier tout le problème de paiements, par les parents, des factures de traitement orthophonique, psychothérapeutique, ou autres, proposés par le service médico-pédagogique. »

Les frais de traitement sont, en cette matière, souvent fort élevés, et les enfants, envoyés par le corps enseignant, appartiennent souvent à des familles de condition peu aisée. D'autre part, l'AI n'entre en jeu que pour les enfants non encore en âge de scolarité.

2. « La section demande au CC d'intervenir auprès du Département des finances pour que le montant des déductions légales sur la déclaration d'impôts, concernant les sommes versées à la caisse de pension, soient réajustées. »

Il s'agit là d'un problème social qui dépasse le cadre strict des enseignants. Il est toutefois anormal qu'une partie du salaire non négligeable soit soumis à une double imposition.

Cinq propositions émanant de la section de Neuchâtel, ayant toutes un rapport avec les statuts de la SPN sont renvoyées, sur proposition du CC, à la commission de structure.

Cette dernière, mise en veilleuse à la suite du départ de son président, sera réanimée. La section de La Chaux-de-Fonds fournira un ou une présidente, et le travail pourra reprendre sans tarder.

COORDINATION

Un article paru dans la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » fait état, témérairement, du désintéressement des enseignants à la coordination romande.

Après information, il apparaît que les membres du corps enseignant n'avaient pas été convoqués à la conférence sur ce sujet à Neuchâtel, au cours de laquelle M. Cavadini présentait les modalités et implications du concordat romand.

D'autre part, le journaliste, auteur de l'article en question, ignorait certainement que les enseignants sont à l'origine de ce mouvement, et qu'ils ont été informés à plusieurs reprises par l'« Educateur », par leurs représentants au sein de diverses commissions, voire par le chef du DIP lui-même au cours de conférences officielles. Il ne peut donc s'agir de « désintéressement du corps enseignant ».

Le CC publiera un article rectificatif en tribune libre dans la « FAN » et prendra contact avec le DIP.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le 19 novembre. Les propositions des sections ou des membres doivent parvenir au CC jusqu'au 19 octobre.

GB.

Institut neuchâtelois

Le 6 mars, M. G. Clottu, ancien conseiller d'Etat, présidait l'assemblée générale annuelle de l'IN auquel la SPN se rattache en qualité de membre collectif. Avec son habituelle distinction, il succède à M. L. de Montmollin.

M. Clottu présenta le rapport sur l'activité de l'IN en 1969-1970.

L'IN étendra à l'avenir son influence à la radio et à la télévision par des suggestions et des informations concernant notre canton.

Deux commissions ont été constituées :

1. Celle des cahiers de l'Institut, présidée par M. J. Haldimann, préfet.
2. Celle des autres activités de l'IN (conférences, cérémonies, radio, télévision) que dirigera M. Alexandre Billeter.

Les comptes présentent un capital de Fr. 5623.95, en diminution de Fr. 2592.—.

Le reste de la séance était public et se déroula à l'aula de l'Université. Un auditoire nombreux y était rassemblé pour assister :

a) à la remise des prix du concours scolaire, par le Dr A. Ischer. Le nombre des concurrents a été minime bien que toute latitude leur fût laissée pour le choix d'un sujet en rapport avec l'année de la nature. Faut-il attribuer cette carence à l'absorption des loisirs par la multiplicité débordante des activités et des distractions ? Trois travaux sont parvenus au jury :

1. « Plaine d'Areuse, cette inconnue » par Ernest Duscher, élève de l'Ecole de commerce de Neuchâtel. 1^{er} prix : Fr. 500.—.

2. « La nature se meurt et nous suivrons » par Eric Luthy, Technicum de La Chaux-de-Fonds. 2^e prix : Fr. 100.—.
3. « Ce qu'est la technique » par Maurice Vaucher, Ecole technique de Neuchâtel. 2^e prix ex aequo.

b) à un intermède musical apprécié où M. et M^{me} Georges-Henri Pantillon exécutèrent un allegretto de Mozart et des valse de Brahms.

c) M. Léon Perrin eut l'honneur de remettre le prix de l'IN à M. Denis de Rougemont pour son œuvre littéraire de penseur et de philosophe de notoriété européenne.

d) Cet éminent écrivain fit ensuite avec objectivité, érudition et spiritualité une conférence sur « L'amour passion ne mourra pas avec la promiscuité ». L'orateur nous fit pénétrer dans ce qu'il appelle la jungle de l'amour. Ce sentiment aussi vieux que le monde a été chanté au Moyen Age par les trouvères et les troubadours qui lui donnèrent une tournure poétique. Le conférencier fit une étude fouillée de l'amour et des œuvres qu'il a inspirées dans tous les pays du monde.

L'amour ennoblit en aimant son prochain comme soi-même, en apprenant à aimer dans l'autre ce qu'il a de meilleur. Il est aussi le reflet des relations de l'âme avec son Dieu, ce que Rousseau et les romantiques ont cherché à analyser. L'amour passion a-t-il encore des chances de subsister, l'expression de l'érotisme n'étant plus supprimée aujourd'hui ? La société à venir ne fera-t-elle plus de place à l'âme ?

Cette conférence fut longuement applaudie.

W. G.



Le Castel

En vente chez le bon horloger

La Société pédagogique romande et la Chambre suisse de l'horlogerie ont le plaisir de présenter au corps enseignant les fiches d'information horlogère, réalisées par un groupe de travail composé d'enseignants neuchâtelois et jurassiens et de représentants de l'industrie horlogère.

Ces documents paraîtront progressivement et traiteront des différents aspects de l'industrie horlogère. Les différentes parutions seront échelonnées jusque vers la fin de l'année 1972.

Chaque série comportera un certain nombre de fiches d'information, de jeux et de problèmes, que les maîtres pourront utiliser dans le cadre de leur programme scolaire. Un certain nombre de réponses aux jeux et aux problèmes pourront être trouvées dans les fiches d'information proprement dites.

Les trois premières séries sont consacrées aux thèmes suivants :

1. HISTOIRE DE LA MESURE DU TEMPS

- 1.1 Mesurer - un privilège de l'homme
 - 1.2 Anciens systèmes de mesure du temps
 - 1.3 Horlogerie mécanique
 - 1.4 Mesure électronique du temps
- Jeux

2. DIVISION DU TEMPS

3. LES DIFFÉRENTS GARDE-TEMPS

Les séries suivantes aborderont d'autres problèmes tels que :

Qu'est-ce qu'une montre ?

De la naissance à la vente d'une montre

Réalisations horlogères

Evolution de l'industrie horlogère en Suisse jusqu'à aujourd'hui

L'avenir de l'industrie horlogère suisse

1.2 anciens systèmes de mesure du temps

les premiers instruments



menhirs

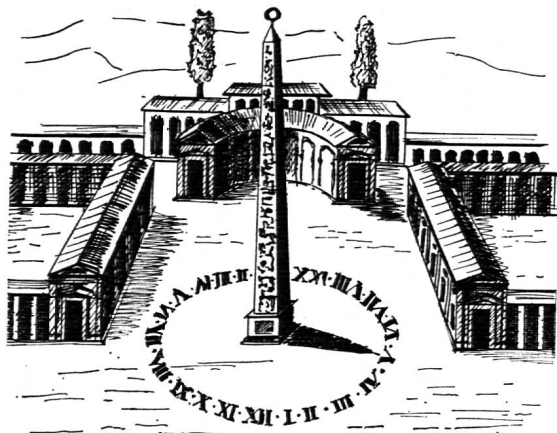
Aux âges préhistoriques, les hommes ne se souciaient pas de l'heure. La chasse et la pêche, les repas et le sommeil se partageaient leurs journées. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Notre temps est limité, partagé, haché inexorablement par nos multiples occupations.

Le changement de vie ne s'est pas opéré brusquement ; ce fut une lente évolution au cours des siècles dont les étapes nous sont inconnues. Nous constatons, selon les vestiges que nous ont laissés les civilisations antérieures, que les hommes mesuraient le temps. On trouve encore, éparpillées à la surface du globe, de monumentales horloges solaires. Ainsi les cercles mégalithiques (menhirs de Stonehenge, dans la plaine de Salisbury (environ 2000 ans avant Jésus-Christ), les énormes pierres rondes de Djaïpour, en Inde, les colonnes rocheuses du Pérou, les horloges-calendriers aztèques.

Quels sont parmi les instruments à mesurer le temps ceux qui nous sont les plus connus ?

le gnomon

C'est une tige droite et rigide, appelée **style** (bâton, piquet, arbre, colonne, obélisque), dressée verticalement sur un plan horizontal muni de repères. La longueur de son ombre permet de diviser le jour. Il est midi quand l'ombre est la plus courte dans la journée. L'ombre la plus courte de l'année correspond au solstice d'été, la plus longue au solstice d'hiver. C'est là un procédé d'une simplicité admirable. Il n'est toutefois pas sans défaut, car il ne tient pas compte notamment de la variation quotidienne de la longueur de l'ombre.



un gnomon

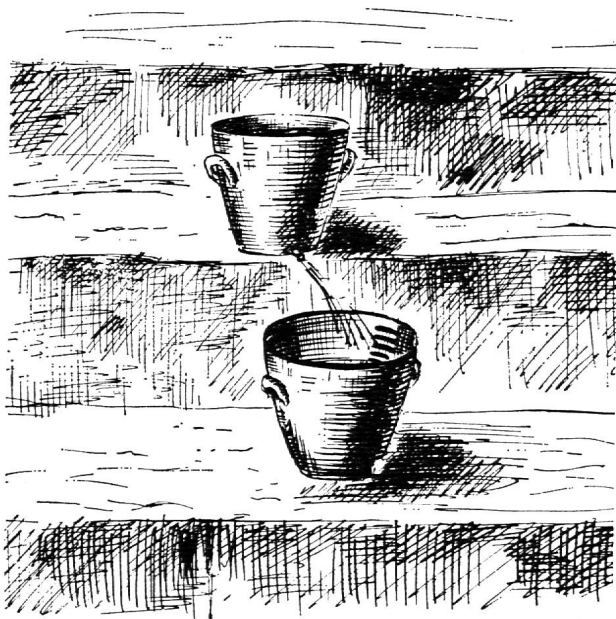
Les plus anciens gnomons qui nous soient connus étaient utilisés par les Chinois (2000 av. J.-C.), par les Chaldéens et les Egyptiens (1500 av. J.-C.). On en retrouve ensuite en Grèce, vers le VI^e siècle avant notre ère, puis dans l'empire byzantin. C'est d'ailleurs au Moyen Age, vers la fin du X^e siècle, que Byzance et l'Islam vont perfectionner le gnomon (ce que n'avaient pas su faire les Romains). La sphère que l'on plaçait au sommet du gnomon sera remplacée alors par un disque circulaire percé d'un petit trou. Les rayons du soleil, en passant par ce trou, formeront, au centre de l'ombre du disque, une tache lumineuse presque ponctuelle, facile à repérer.

Certains gnomons restèrent en usage fort longtemps et presque jusqu'à nos jours. On peut en admirer à Rome, dans l'église des Chartreux, et à Paris, dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, près du Panthéon, ou sur la place de la Concorde (le fameux obélisque de Louqsor). On s'en sert encore maintenant en Haute-Egypte, pour des tâches simples.

Le gnomon est l'ancêtre du cadran solaire.

horloges à eau ou clepsydras

Les clepsydras ont dû être précédées d'instruments basés comme elles sur l'écoulement des liquides. C'est ainsi que les Indiens d'Amérique employaient, à une époque reculée, mais qu'il est difficile de préciser, de petites barques percées d'un trou. Le temps que la barque mettait à sombrer constituait une unité, grossière peut-être, mais suffisante pour des activités élémentaires. Des procédés de ce genre sont encore utilisés en Algérie et en Haute-Egypte pour mesurer les temps d'irrigation alloués à diverses petites installations agricoles.

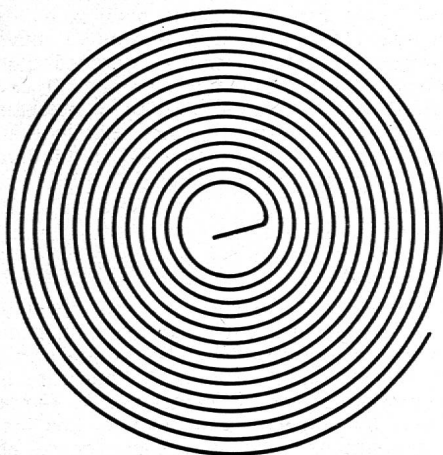


Les clepsydras fonctionnent en quelque sorte en sens inverse. Au lieu d'envahir un vase ou une barque de bas en haut, l'eau (ou tout autre liquide) s'écoule lentement, par un orifice étroit, d'un récipient dans un récipient inférieur gradué (mesurant le temps nécessaire à l'opération). Avec la clepsydra, le temps pouvait être considéré sous un nouveau point de vue. Les instruments de visée, qui permettaient de déterminer l'heure en fonction de la hauteur du soleil et des étoiles, servaient avant tout à indiquer l'heure à laquelle une certaine activité ou une célébration devait prendre place. La clepsydra donnait, grâce au niveau de l'eau dans la cuve, une nette notion de durée du temps écoulé. De ce point de vue, son invention marque le début de la mesure du temps.

Ce sont les Chaldéens qui, vraisemblablement, utilisèrent les premiers la clepsydra. Cet usage fut transmis en Egypte par les Phéniciens. Une inscription datant de la 18^e dynastie (vers 1580 avant Jésus-Christ) nous apprend qu'on en construisait déjà en Egypte à cette époque. On en trouve également en Chine, plus de 10 siècles avant Jésus-Christ. Les Grecs employaient les clepsydras en astronomie. Vers l'an 100 avant notre ère, une clepsydra placée près de l'Agora indiquait l'heure aux Athéniens. Le monde latin utilisa la clepsydra pour la solution de problèmes d'ordre séculier.

Au tribunal, le temps de parole de l'avocat était mesuré par une clepsydra ; peu scrupuleux, certains soudoyaient le fonctionnaire de service, qui mettait de l'eau boueuse dans l'instrument, et le mauvais écoulement de l'eau accroissait le temps imparti à l'avocat. Tout le Moyen Age, tant asiatique qu'euro-péen, compta son temps avec des clepsydras. La première dont on signale l'apparition en France, aurait été offerte par Théodoric, le souverain ostrogoth, à Gondebaud, roi de Bourgogne, vers 500. Offrir une clepsydra est, pendant longtemps, un cadeau royal. Le pape Paul 1^{er} en enverra une à Pépin le Bref. Celle dont Haroun al Raschid, calife de Bagdad, fit don à Charlemagne, était fort admirée.

Christian Huygens 1629-1695



Après des études de droit, il se voue entièrement à l'étude des mathématiques. Il étudia les propriétés de certaines courbes, détermina le centre d'oscillation des corps oscillants, établit la théorie des courbes développées, du calcul des probabilités, s'occupa du problème des tangentes, etc.

La première horloge réglée par un **pendule** fut construite en 1657 par Salomon Coster, horloger à La Haye, d'après les instructions de Huygens. Cette horloge existe encore, elle se trouve au Musée de Leiden. Le pendule de cette horloge se compose d'une tige métallique portant une lentille sphérique mobile le long de la tige filetée. En 1675, Huygens annonce l'invention du **spiral réglant**. Cette invention sera aux montres et aux chronomètres ce qu'avait été le pendule pour les horloges. C'est un fin ressort enroulé sur lui-même en spirale. Une extrémité est fixée à l'arbre d'un **balancier circulaire**, tournant sur deux pivots. L'autre extrémité est reliée à une pièce fixée sur la **platine**. Quand le balancier est en mouvement, il serre et desserre alternativement les spires du ressort, ce qui régularise le mouvement des rouages.

Les premières **horloges à échappement** n'étaient guère précises et l'indication des minutes n'aurait eu comme conséquence que d'induire en erreur et de faire croire à une précision qui n'existait pas. Le besoin de connaître l'heure à la minute n'était alors ressenti que par quelques savants ou maniaques. Cependant, bien avant l'introduction du pendule, on construisit des horloges dont l'**aiguille des minutes** se déplaçait, généralement, sur un autre **cadran** que celui des heures.

Robert Hooke 1635-1703

Mathématicien, astronome et mécanicien anglais qui disputa à Huygens l'invention de l'horloge à pendule et du ressort spiral.

Il invente entre autres en 1666 l'**échappement à ancre à recul** et en 1674 l'octant.

Son activité était si grande que quelques-unes de ses découvertes ont été poussées assez loin pour rendre immortel le nom de leur auteur :

le joint universel (cardan)
l'échappement à ancre à recul
et en physique « la loi de Hooke ».

A la fin du XVII^e siècle, la dynamique est solidement fondée ; ses lois ne seront ni contestées, ni trouvées en défaut aussi longtemps qu'elles seront appliquées à l'étude des phénomènes ordinaires qui ont provoqué leur recherche.

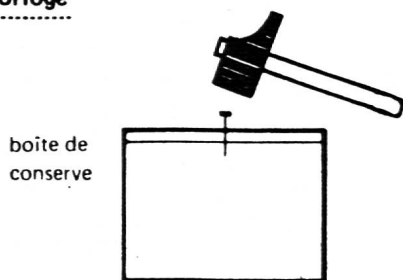
La fusée devait rendre de grands services jusqu'à l'invention de l'échappement à cylindre par Georges Graham en 1728.

fabrication d'une horloge à eau
(2 élèves)

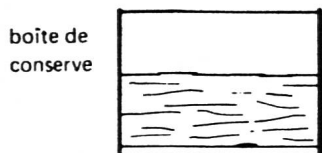
1. Matériel

- 3 grandes boîtes de conserve vides
- 2 récipients contenant au moins 1 litre, en verre ou en matière plastique, dont le goulot sera le plus large possible (bocaux à confiture, grands bocaux Nescafé, de jus de fruits, etc.)
- 1 marteau, une pointe fine, une moyenne (clous de différentes grosseurs)
- 1 montre avec trotteuse

2. Première horloge



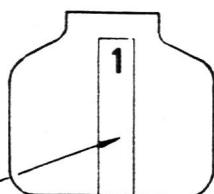
Percer un tout petit trou au fond de la boîte (moins de 1/2 mm de ϕ); l'eau ne devra s'écouler que goutte à goutte !



Essayez

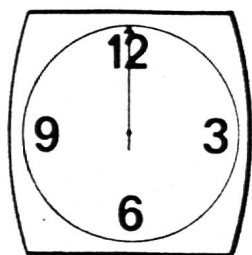
De temps en temps, il faut remettre de l'eau dans la boîte du haut. Il faut qu'il y en ait plus de la moitié de la boîte.

récipient en verre ou en plastique transparent

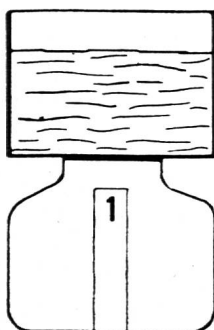


Maintenant, il faut tout vider:
Sur le récipient transparent, il faut coller une bande de papier de 2 ou 3 cm de large.
Numérotez votre horloge

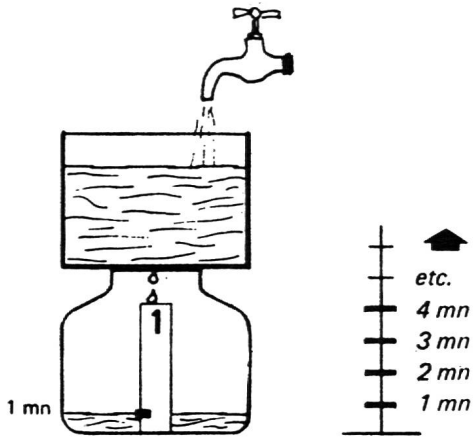
3. Fonctionnement, étalonnage



Départ !

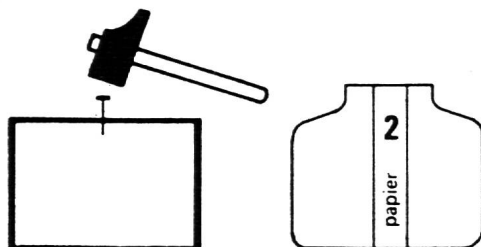


- Remplir la boîte percée. Le camarade surveille sa montre.
- Ne pas oublier de remplir la boîte, afin que le niveau ne descende pas en dessous de la moitié.
- Attendre que la trotteuse soit sur 12 et poser la boîte sur le récipient transparent.



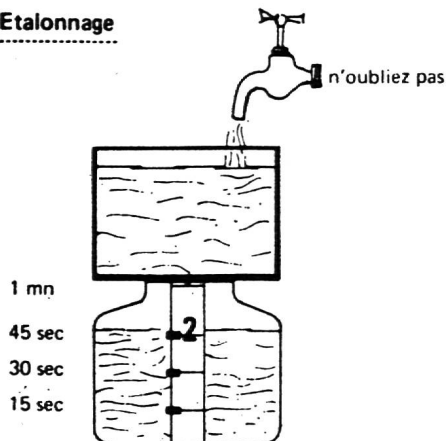
- Au bout d'une minute, marquez un trait sur la bande de papier au niveau l'eau
- Continuez à écrire. Vous obtiendrez ceci :

4. Deuxième horloge



- Construisez une deuxième horloge.
Le trou doit être un peu plus gros (ϕ 1 mm)
Faire couler l'eau pendant 1 mn.
Il faut que l'eau arrive presque jusqu'en haut.
Au besoin, agrandir le trou.

5. Etalonnage



- Pendant que votre camarade suit la trotteuse, vous indiquerez sur la bande le niveau d'eau à 15, 30, 45 et 60 secondes.

6. En 1 mn, avez-vous le temps de lire 10 lignes ?
Allez-y pendant que votre camarade surveille avec l'horloge No 2.
7. Regardez l'horloge No 2 pendant que votre camarade écrit le plus de mots possibles en 1 mn.
8. En 1 mn, avez-vous le temps de chercher un mot dans le dictionnaire ?
En 1 mn, combien de fois pouvez-vous chanter "Au clair de la lune" ?
9. Avec un autre camarade, faites fonctionner les 2 horloges à la fois. Voyez si les deux indiquent 1 mn en même temps.
10. Montrez vos horloges au maître; demandez-lui de vous faire mesurer le temps mis pour différentes activités:
 - une chanson de la classe
 - une page de lecture
 - un tour de l'école au pas de course, etc.

Jura bernois

Toute communication doit être envoyée au correspondant jurassien, M. Francis Erard, instituteur, 2158 Nods.
Téléphone (038) 51 28 33 ou 51 13 76

Comité central SPJ

Le Comité central SPJ a tenu mardi 9 mars 1971, à Bienne, une véritable séance marathon qui a duré près de cinq tours d'horloge. Résumons brièvement l'essentiel des délibérations :

1. ÉTUDE DU PROJET « ÉCOLE ET LA VIE »

MM. Laurent Froidevaux, Jâmes Christe et Jean-Pierre Grosjean, responsables du comité de rédaction du rapport « Ecole et la Vie » sur la création d'un centre jurassien pour le développement de l'éducation, présentent leur projet audacieux. Après une discussion intéressante, le président Reber propose aux initiateurs de formuler des questions précises sur lesquelles le Comité central SPJ, qui se réunira en avril, aura à se prononcer.

2. L'ENFANT-CONSOMMATEUR

Mmes Hélène Bendit, présidente de la section jurassienne de la Fédération romande des consommatrices, Ballester, vice-présidente, et Bühler, présentent tout d'abord leur organisme au Comité central SPJ. Un intéressant entretien se poursuit sur le thème « L'enfant-consommateur ». D'un commun accord, il est décidé d'intensifier l'information auprès des écoles. Les représentantes du Jura de la FRC mettront à disposition des rédacteurs, des articles d'information et de documentation. Elles assureront la présence de la FRC lors du prochain Congrès SPJ.

3. ÉCOLE DES PARENTS JURASSIENNE

Le pasteur Philippe Roulet, de Sornetan, l'un des promoteurs de l'Ecole des parents jurassienne présente la nouvelle institution au comité SPJ. Il souligne que cette dernière n'a rien de commun avec une association de parents d'élèves. Il ne s'agit pas d'un nouveau mouvement revendicatif, mais au contraire, une association qui désire trouver des chemins de collaboration avec les éducateurs scolaires.

C'est pour répondre à un besoin qu'une telle initiative a été prise. Il ne s'agit donc pas de créer « artificiellement » une société dont leurs parents ne veulent point. A ce jour, une dizaine de localités jurassiennes disposent d'une section locale. Le cours d'animateurs, qui a réuni 40 personnes en février dernier, avait pour but de former des personnes quali-

fiées qui seront à même par la suite de conseiller et d'aider les instances qui s'intéressent à une Ecole des parents.

Au terme d'une discussion fort intéressante, M. Reber a salué l'initiative prise par le pasteur Roulet et l'a assuré de l'appui total de la SPJ. (Voir également l'article paraissant dans le présent numéro.)

4. SÉANCE ADMINISTRATIVE

Le président SPJ annonce au comité que la Commission jurassienne des cours de perfectionnement présidée par M. Albert Berberat, vient d'être dissoute par la DIP. Cette commission lègue son avoir qui atteint la somme de Fr. 741.70 au fonds de documentation scolaire de la SPJ (CIP).

La DIP vient de nommer la nouvelle commission officielle pour la formation continue, de la partie française du canton. Elle se compose de MM. Charles Hirschi, inspecteur scolaire, Bienne, président ; Jean Philipinni, Les Breuleux ; Alexandre Hof, Vicques ; Jean-Claude Joye, Nidau ; Henri Liehti, Porrentruy ; Jean-Pierre Méroz, Saint-Imier ; Louis Perret, Bienne ; Marthe Perrin, Paul Schoch, Delémont ; André Schwab, Bienne ; Claude Simonin, Glovelier ; Jean Sommer, Berne, et Jacques-André Tschoumy, Delémont.

Le comité SPJ désigne ensuite M^{lle} Ariane Boillat, institutrice, pour représenter la SPJ dans la commission officielle des examens de jardinières d'enfants.

M^{lle} Hélène Wüst rapporte sur les travaux de la commission SPJ pour la réforme des structures alors que M. Jo Prongué oriente le comité sur le travail effectué par la sous-commission mathématique de CIRCE.

Au terme d'une laborieuse séance, le comité SPJ arrête la date du mercredi 28 avril 1971 pour l'assemblée générale du comité de la Société pédagogique jurassienne. Elle aura lieu à 14 h. à l'Hôtel de la Gare, à Tavannes.

Comité général de la SPJ

Le Comité central SPJ informe tous les enseignants faisant partie du Comité général SPJ ainsi que toutes les autorités qui participent régulièrement à ces assises, qu'elles se tiendront **le mercredi 28 avril à 14 h. à l'Hôtel de la Gare à Tavannes**. Chacun est d'ores et déjà prié d'en prendre bonne note.

Clôture d'un cours à l'Ecole normale de Porrentruy

Grâce à la bienveillance de M. Edmond Guéniat, directeur de l'Ecole normale, la Fédération jurassienne de musique a pu organiser comme chaque année un cours A destiné aux futurs instituteurs. Placé sous la direction de M. Paul Montavon, professeur, ce cours s'est déroulé dans les meilleures conditions. Tous les participants ont subi l'examen de clôture avec succès. M. Alfred Machino, membre de la commission de musique, fonctionnait comme expert. M. Norbert Girard, président central, a présenté les remer-

ciements de la FJM à MM. Montavon et Guéniat. Après avoir félicité les élèves de l'excellent travail accompli, il les a encouragés à poursuivre leur formation musicale et à mettre leurs talents à disposition des sociétés jurassiennes. Ont obtenu le certificat d'aptitude : MM. Affolter Sylvain, Tavannes, Bachofner François, Bonfol, Beuchat Didier, Malleray, Guillaume Joël, Diesse, Lieser Jurg, Nidau, Mischler Daniel, Develier, Singer Marc-Eric, Bévilard, Voyame Daniel, Bassecourt, Vuilleumier François, Bienne.

A propos de l'enseignement de l'écologie au degré secondaire

Un séminaire d'études pluridisciplinaires pour les maîtres de biologie et de chimie s'est tenu du 1^{er} au 5 mars, à Genève, dans le cadre des études pédagogiques de l'enseignement secondaire.

Au programme de ces journées figurait un cours de M. J.-Cl. Bouvier, Dr ès sc., prof. de biologie à l'Ecole normale de Porrentruy, traitant de l'écologie du terrain dans l'enseignement secondaire (avec projection de films et de diapositives ayant trait à ce qui se pratique, depuis de nombreuses années, dans ce domaine, à l'ENP).

Les maîtres de biologie genevois ont témoigné d'un gros intérêt pour la manière dont cet enseignement est pratiqué dans notre séminaire jurassien. Au cours d'une séance de

synthèse, dirigée par MM. Della Santa et Bouvier, une série de propositions fut élaborée, à l'intention de la DIP du canton de Genève, sur l'écologie du terrain. Plusieurs de celles-ci furent inspirées par les expériences vécues à l'EN de Porrentruy qui, de ce fait, se place à l'avant-garde dans cette nouvelle discipline dont l'introduction, dans nos programmes secondaires, paraît inévitable. Relevons qu'il s'agira là non d'un supplément de matières, mais d'un point de vue nouveau dans l'enseignement des sciences naturelles. Cette évolution est imposée notamment par les soucis de la connaissance des milieux dans lesquels se déroule la vie et de leur protection, nécessité inéluctable en notre monde de pollution accélérée.

Le 125e anniversaire de l'Ecole normale de Delémont

Depuis plus d'une année, l'Ecole normale de Delémont se prépare à fêter le 125e anniversaire de sa fondation.

C'est en 1846, en effet, qu'une première série de 12 élèves était admise, pour une période de deux ans, dans une institution des plus modestes. Par la suite, cet établissement montra une belle vitalité. Il s'installa en 1848 dans la propriété des Capucins, porta la durée des études à 3 ans et finalement à 4 ans, dès 1930. La nouvelle construction de 1915 lui permit d'accueillir une classe chaque année et de former à lui seul les institutrices du Jura. En 1949 était créée la section des maîtresses enfantines. Depuis longtemps, les maîtresses d'ouvrages venaient suivre un cours dans une section spéciale.

Aujourd'hui, l'Ecole normale est une maison vivante,

ayant doublé le nombre de ses classes, qui manifeste sa présence dans divers secteurs de la vie pédagogique et artistique de notre pays. L'anniversaire qu'elle va célébrer confirme son dynamisme. La journée officielle a été fixée au mercredi 31 mars. Elle se déroulera à Saint-Georges, en présence de M. Simon Kohler, directeur de l'instruction publique et sera agrémentée par un spectacle original, « Il court, il court, le furet... », création collective des élèves. Signalons que ce spectacle sera également donné hors de Delémont, à Porrentruy le 28 mars, à Tramelan le 29 mars, à Moutier le 30 mars, Le public de Delémont le verra les 1^{er}, 2 et 3 avril. Ce samedi 3 avril coïncidera avec la réunion de l'Amicale des anciennes élèves, dont l'attachement à leur école ne se dément pas.

Synode du corps enseignant d'Ajoie

Les membres du corps enseignant d'Ajoie ont tenu mercredi 10 mars, leur assemblée générale d'hiver au Restaurant Saint-Hubert, à Mormont.

Ils y ont entendu le rapport d'activité du président, M. André Bellenot, professeur à l'Ecole cantonale. Puis M. Pierre Jelmi, instituteur à Bassecour et délégué de la Société pédagogique jurassienne présenta une synthèse de l'activité de la Commission intercantonale romande pour la coordination de l'enseignement.

Analysant les principales modifications de la loi scolaire qui sera soumise au peuple, M. Pierre Henry invita l'assemblée à voter une importante résolution que nous publions dans le présent numéro.

Deux thèmes ont principalement retenu l'attention du corps enseignant d'Ajoie et du Clos-du-Doubs lors du synode de Mormont : la coordination scolaire et l'enseignement non directif. Programmes romands et début de l'année scolaire (encore et toujours) ont suscité des interventions pertinentes.

Mais c'est surtout la causerie de notre excellent collègue, M. Michel Girardin, qui marqua cette assemblée où l'on releva une participation exceptionnellement élevée d'instituteurs et d'institutrices.

L'ÉCOLE DOIT-ELLE APPRENDRE AUX ÉLÈVES À DEMEURER SILENCIEUX ?

Auteur d'un remarquable rapport sur l'Ecole et la Vie, M. Michel Girardin s'est notamment intéressé à la pédagogie dite institutionnelle, mais plus communément appelée enseignement non directif. Il s'agit, en somme, d'une autonomie très poussée des écoliers.

D'emblée, le conférencier avertit son auditoire qu'il poserait plus de questions qu'il n'apporterait de réponses. Il dénonça tout d'abord l'école qui mesure des connaissances par des notes et des examens, alors que « selon de multiples enquêtes, ce qu'on attend en dernier lieu de l'école, c'est qu'elle transmette des connaissances ». Et M. Girardin de s'interroger sur la finalité de l'école. « Doit-elle former des élèves dociles et obéissants ? Doit-elle apprendre aux élèves à demeurer silencieux ? On pourrait croire qu'on lui demande de former des futurs citoyens silencieux... »

UN ÉLÉMENT CAPITAL DE L'ENSEIGNEMENT :
L'ATTITUDE DU MAÎTRE

Si l'on veut réagir contre le système actuel, déclara M. Girardin, en se fondant sur les travaux de nombreux psychologues, il convient de développer chez l'enfant ses facultés d'autodirection. Mais il faut restaurer tout d'abord l'attitude pédagogique en observant cinq principes. Nous citons :

- Ne pas menacer les élèves pour qu'ils se montrent tels qu'ils sont.
- Tout ce que dit l'élève à propos de lui-même est digne de respect et doit être considéré comme positif, inconditionnellement.

- Le maître doit essayer de se mettre à la place de l'élève pour ressentir ses réactions.
- Le maître doit informer, aider, élucider, vérifier et organiser.
- Enfin, le maître doit se montrer tel qu'il est et « ne pas mettre son masque d'enseignant autoritaire ».

Citant des expériences en cours dans la banlieue parisienne, M. Girardin souligna combien étaient bénéfiques les initiatives prises par les écoliers, principalement dans l'élaboration des plans de travail. Evidemment, reconnu le conférencier, seuls les maîtres expérimentés et spécialement formés peuvent se permettre de semblables essais. Mais, conclut-il en substance, ce qu'il importe avant tout de réformer, c'est notre attitude d'enseignant.

UNE INDESCRIPTE GABEGIE

Autre objet de discussion du synode : l'article 54 de la nouvelle loi scolaire qui sera soumise au peuple prochainement. Rappelons-en la teneur : « L'année scolaire commence le 1^{er} octobre. Dans l'intérêt de la coordination et dans des cas spéciaux, la Direction de l'instruction publique peut avancer le début de l'année scolaire au 15 août, d'entente avec les communes intéressées ».

Partisan résolu de la coordination romande, le directeur de l'instruction publique, M. Simon Kohler, avait proposé le 15 août comme date du début de l'année scolaire. Malheureusement, il n'a pas été suivi par la commission parlementaire et par la majorité du Grand Conseil, de sorte qu'il a dû se rallier à une solution de compromis, comme en témoigne l'article 54.

Au dire de M. le député Dubi, il convient de tenir compte de l'autorité communale en la matière. « Et c'est là précisément que réside la faiblesse de notre régime scolaire fort libéral », comme l'a écrit notre collègue, M. Francis Erard, instituteur et député, dans le dernier numéro de l'« Educateur », ajoutant : « Si chaque commune ou chaque région est libre de choisir à sa guise le début de l'année

scolaire, on court vers une indescriptible gabegie et vers des complications administratives et pédagogiques sans fin ».

LE DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE DOIT ÊTRE FIXÉ DE MANIÈRE UNIFORME POUR TOUT LE JURA

Prenons le cas d'un élève ajoïlot ou delémontain qui part pour Bienne au début juillet. Comme il y a tout lieu de le penser, l'année scolaire commencera à Bienne, du moins dans les classes de langue allemande, après les vacances d'automne, c'est-à-dire au début d'octobre.

Si les classes de langue française de Bienne adoptaient le même régime que les classes alémaniques — ce qui ne serait pas impensable dans une même ville — notre élève finirait son année scolaire en Ajoie ou dans la vallée de Delémont, puis retournerait dans la même année scolaire (pour la finir une seconde fois) de la mi-août à la fin septembre à Bienne.

Il y a plus grave. Comme l'année scolaire débutera officiellement le 1^{er} octobre, les instituteurs nouvellement diplômés et fraîchement élus dans l'ancien canton toucheront évidemment leur traitement dès le 1^{er} octobre, lendemain ou surlendemain de leurs examens. Rien de plus normal.

Si l'on appliquait ces dispositions aux Jurassiens, les examens du brevet auraient lieu après les vacances d'été, c'est-à-dire en septembre, de sorte que les Ecoles normales ne pourraient commencer l'année scolaire qu'au début d'octobre. Sinon, on verrait mal nos futurs collègues recevoir leur diplôme au début juillet, entrer en activité en août ou en septembre, et être payés à partir du 1^{er} octobre...

D'où la nécessité impérieuse de fixer le début de l'année scolaire de manière uniforme pour toutes les classes de langue française du canton : après les vacances d'été et non après les vacances d'automne. Et la date proposée par le directeur de l'instruction publique, le 15 août, paraît la mieux choisie. D'une part, c'est la date retenue par les cantons romands ; d'autre part, toutes les classes jurassiennes sont encore en vacances ce jour-là !

Pierre Henry.

Synode du corps enseignant des Franches-Montagnes

Le synode d'hiver du corps enseignant des Franches-Montagnes s'est tenu à l'PHôtel du Cerf au Noirmont, en présence de MM. Maurice Péquinot, inspecteur scolaire, Pierre Jelmi, instituteur à Bassecourt, représentant jurassien à CIRCE, et d'une quarantaine de membres.

Après les souhaits de bienvenue du président, M. Laurent Froidevaux, des Emibois, M^{lle} Allimann, de Saint-Brais, trésorière, a présenté le rapport de caisse. L'assemblée a admis une nouvelle membre, M^{lle} Rolande Baume, des Breuleux, et a pris acte des démissions de M^{me} Nelly Joliat, de Peuchapatte, M. François von Gunten, des Enfers, et de M^{lle} Christiane Bochat, des Bois.

Le président ayant évoqué le problème des gratifications d'ancienneté, M. Péquinot a relevé qu'il avait soulevé cette question à l'Association des maires. Celle-ci s'est prononcée favorablement et il est à souhaiter que toutes les communes prennent prochainement une décision positive.

Après avoir traité diverses questions administratives, l'assemblée a désigné une commission spéciale pour répondre au questionnaire de la SEB concernant le transfert du début de l'année scolaire du printemps à l'automne.

Le Grand Conseil ayant voté la loi sur la coordination

scolaire, le synode des Franches-Montagnes, comme ceux d'Ajoie et de la vallée de Delémont, a voté une résolution que nous publions dans le présent numéro.

M^{me} François von Gunten a présenté ensuite les travaux de la commission radioscolaire. Une amélioration dans la présentation des fiches sera étudiée et soumise aux organes responsables. M^{me} von Gunten a rappelé qu'il était permis d'enregistrer les émissions pour son usage personnel, mais qu'il était interdit d'utiliser ces enregistrements à des fins commerciales.

L'assemblée a entendu ensuite un intéressant rapport de M. Pierre Jelmi, Bassecourt, délégué jurassien à CIRCE. Il a fait l'historique de l'Ecole romande née du Congrès de Bienne de 1962, puis a défini la mission de CIRCE. La commission a commencé l'examen de programmes élaborés par les diverses sous-commissions. M. Jelmi a insisté sur le fait que chaque collègue est concerné par l'importante question de la mise au point des programmes. Chaque enseignant doit profiter de la possibilité dont il dispose de faire part de ses suggestions et remarques afin que les nouveaux programmes romands soient le reflet des conceptions pédagogiques d'une grande majorité d'enseignants.

Résolution

Les membres des sections de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes de la Société des enseignants bernois, ont pris connaissance des nouvelles dispositions légales concernant le début de l'année scolaire.

Conscients des sérieuses difficultés que pourrait créer une interprétation extensive de l'article 54 de la loi, ils prient la Direction de l'instruction publique de fixer le début de l'année scolaire de manière uniforme pour toutes les écoles de langue française du canton, y compris les écoles normales.

Ils souhaitent que la date arrêtée soit le 15 août, afin que l'année scolaire puisse commencer après les vacances d'été, dans l'intérêt de la coordination scolaire.

Cette résolution a été votée à l'unanimité des membres des trois sections.

SJTMRS

COURS

1. Travail du bois. — 4 semaines (19 juillet au 14 août 1971), Bienne; chef de cours: M. Roger Droz, Porrentruy. Cours bilingue, organisé en collaboration avec la société cantonale. Ce cours de base donne droit au certificat exigé pour l'enseignement de cette discipline à l'école.

2. Rotin. — 3 jours (29, 30 et 31 mars 1971), Delémont; chef de cours: M. Abel Babey, Delémont. Corbeilles simples, tresses à 2, 3 et 4 brins, garnissage d'une bouteille.

3. Brasage - soudure électrique. — (Automne 1971). Lieu, dates et chef de cours seront désignés ultérieurement, selon la provenance des participants. Cours spécialement destiné aux possesseurs de l'attestation d'un cours de base sur métal, ou possédant de solides notions du travail du métal.

4. Activités manuelles au degré inférieur. — 2 jours (15 et 16 avril 1971), Delémont; chef de cours: M^{me} Parisi, END, Delémont.

5. Règle à calcul (initiation). — 2 jours (8 et 16 septembre 1971), Delémont; chef de cours: M. Marcel Turberg, Delémont. Bref historique - connaissance de la règle - multiplication - division - puissances et racines - exercices et problèmes.

6. La mathématique moderne à l'école primaire. — 3 jours (12, 19 et 26 juin 1971), Moutier; chef de cours: M. Gaston Guélat, ENP, Porrentruy. Reprise du cours donné à Porrentruy, en automne 1970. Logique I - ensemble I - relations I (en rapport avec le nouveau programme romand).

7. Introduction à la morphologie des terrains du Jura. — Excursions dans le terrain (fin septembre 1971); chef de cours: M. Henri Liechti, inspecteur, Porrentruy. Géologie et morphologie du Jura.

8. Sciences naturelles: préparations. — 2 jours (19 et 26 juin 1971), lieu selon la provenance des participants; chef de cours: M. Joseph Chalverat, Saint-Ursanne. Préparation de crânes, squelettes, peaux et insectes pour collections.

9. Créativité. — 1 semaine (16 au 21 août 1971), Delémont; chef de cours: M. Jean-Pierre Grosjean, END, Delémont. Création libre accompagnée. Pratique du dessin et du

modelage spontanés (abstraction - figuration) - techniques diverses - didactique du dessin (en rapport avec le nouveau programme romand).

10. Education artistique. — 1 semaine (automne 1971 ou printemps 1972), Bienne; chef de cours: M. Gottfried Tritten, Thoune. M. Tritten est l'auteur du remarquable guide méthodique: « Education par la Forme et la Couleur ». De plus amples renseignements seront communiqués aux collègues inscrits.

11. Premiers secours. — Le lieu, la date et le chef de cours seront désignés ultérieurement, selon le nombre et la provenance des participants. Que faire en cas d'accident? Que ce soit à la plage, à la montagne, lors d'une sortie à skis, ou en salle de gymnastique. Premiers secours et enseignement de cette discipline à l'école.

12. Le magnétophone au service de l'enseignement. — 3 jours (12, 13 et 14 juillet 1971), Moutier; chef de cours: M. Edouard Excoffier, Genève.

13. Enfants-problèmes à l'école. — 1 semaine (automne 1971 ou printemps 1972). Direction: une psychologue scolaire. Aperçu de la psychologie de l'enfant - observation des élèves - troubles du langage, de la lecture et de l'orthographe (dyslexie) - les gauchers - la nervosité chez l'enfant - les problèmes familiaux - la personnalité de l'éducateur. Ce cours ne pourra se donner que s'il recueille au moins 20 inscriptions!

14. Méthodologie du film enfantin. — 2 jours (8 et 15 mai 1970), Porrentruy; chef de cours: M. Gaston Guélat, ENP, Porrentruy. Le film enfantin (fixe, muet, sonore) au service du français notamment. (Fables de La Fontaine, « Lettres de mon Moulin », « Roman de Renart », films d'initiation scientifique, etc.). Une ou deux leçons avec des élèves. Cours réservés aux collègues des degrés inférieur et moyen.

15. Pédagogie institutionnelle. — 1 semaine (4 au 9 octobre 1971), Franches-Montagnes ou Delémont; chef de cours: M. Michel Girardin, END, Delémont. L'attitude non directive préconisée par Rogers entraîne au niveau du groupe-classe, toute une série d'interactions. Par l'étude de cette dynamique du groupe et par l'analyse comportementale, la pédagogie institutionnelle vise à conduire l'enfant vers l'état adulte et vers l'autogestion. Les techniques sociométriques pourront être également étudiées au gré des participants.

Editions de la SJTMRS: « Cartonnage », de Roger Droz, « Bois », du même auteur. Commandes au secrétaire, M. Michel Cerf, 2892 Courgenay.

Inscriptions aux cours: M. Charles Moritz, 2882 Saint-Ursanne, jusqu'au 30 avril 1971.

Vers une école des parents jurassienne

BREF HISTORIQUE

- Plusieurs personnes s'occupant de problèmes familiaux et d'éducation des enfants se réunissent le 3 décembre 1969, à Moutier. L'idée d'un organe jurassien, regroupant tous ces efforts, est lancée.
- 16 février 1970 et 22 avril 1970: le groupe de travail s'élargit et établit un projet de programme d'activité. Il désigne une commission d'études.
- 25 septembre 1970: une assemblée, représentative de plusieurs groupements jurassiens
 - appuie un programme d'activité en 4 points;

b) adopte la déclaration de base ;

c) nomme le comité provisoire :

MM.

Ph. Roulet, président provisoire, 2711 Sornetan ;

B. Mertenat, université populaire, 2741 Belprahon ;

P. Rebetez, mouvement populaire des familles, Moutier ;

J. Sommer, instituteur, Département de l'instruction publique, service enseignement de la langue française, 3a Münsterplatz, 3000 Berne ;

M^e M. Girardin, avocat des mineurs, rue Centrale 47, Moutier ;

RP Gonzague, centre Saint-François, 2800 Delémont ;

Mlles Klein, centre de puériculture, avenue Cuenin, Porrentruy,

Fleury, institutrice, Vigneule 9, 2740 Moutier.

Ainsi est lancée la première étape vers une Ecole des parents jurassienne. Au moment où un nombre suffisant de groupes locaux sera atteint, l'organe jurassien pourra devenir une Fédération jurassienne d'écoles des parents.

PROGRAMME D'ACTIVITÉ — HIVER 1970-1971

1. Jusqu'à la fin de l'année : établir des contacts avec les personnes intéressées dans diverses localités du Jura.
2. En février 1971 : cours de formation pour animateurs de groupes locaux (animé par des responsables romands de l'Ecole des parents).
3. Création d'un centre de documentation, à disposition des groupes locaux.
4. Lancement de groupes locaux dès l'automne 1971.

DÉCLARATION DE BASE

1. L'Ecole des parents jurassienne a pour but de regrouper les organismes locaux ou régionaux, parents et éducateurs, intéressés aux notions de psychologie et de pédagogie familiales.
2. Elle collabore à la création et aux activités de groupes locaux par la formation d'animateurs et par un service de documentation.
3. Elle établit des liens de collaboration avec l'école et avec les institutions jurassiennes qui s'occupent de questions familiales et d'éducation permanente.
4. Elle coordonne le travail des différents groupes et assure les liens avec l'Ecole des parents sur le plan cantonal, romand et suisse.

Adoptée à Moutier, le 25 septembre 1970.

SBMEM - section jurassienne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 1971

Moutier, Ecole secondaire et salle du Foyer, 5 mai

0915 ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE

Aula de l'Ecole secondaire

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 1970
3. Election d'un secrétaire
4. Mutations et anniversaires
5. Comptes et rapport des vérificateurs
6. Rapport de la commission SBMEM Jura pour la formation continue
7. Rapport présidentiel
8. Divers et imprévus

1030 RÉUNIONS DE MAÎTRES ENSEIGNANT LA MÊME DISCIPLINE

Ecole secondaire, diverses salles

Dans le but de dresser un premier catalogue des besoins, à l'intention du secrétariat de perfectionnement et de nos représentants dans la commission de langue française chargée du perfectionnement du corps enseignant.

1145 Apéritif offert par la commune de Moutier

1215 Dîner

1430 LA COORDINATION ROMANDE

Conférence de M. le professeur Samuel Roller, directeur de l'IRD (l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, les organes actuels de réforme, les perspectives).

Le corps enseignant primaire est invité à cette conférence.

Salle du Foyer.

Samuel Roller est né à La Chaux-de-Fonds. Il a enseigné pendant quatorze ans à l'Ecole expérimentale et d'application du Mail, à Neuchâtel, dirigée par Robert Dottrens. En 1952, il devient professeur de pédagogie expérimentale à Genève, et, en 1955, codirecteur, avec Jean Piaget, de l'Institut des sciences pédagogiques de Genève. Depuis 1958, il est directeur du Service des sciences pédagogiques du Département de l'instruction publique du canton de Genève et il est devenu professeur à l'Université de Lausanne en 1966. Cette même année, il a formé le Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction (GRET) et est vice-président de l'Association internationale de pédagogie expérimentale de langue française. Il est enfin l'auteur d'un très grand nombre de publications qui font autorité en la matière.

Le président :
Bernard Roten

La secrétaire :
Rolande Amez

Enseignants, visitez avec vos classes
la Suisse inconnue

le Jura neuchâtelois,
La Chaux-de-Fonds - Le Locle
Les Monts Jura et le Doubs
Cent itinéraires variés

12 juin au 10 octobre 1971

250^e année
Pierre JAQUET - DROZ

Génial mécanicien né en 1721

Exposition aux musées des beaux-arts
et d'horlogerie des deux villes

Renseignements et documents :

AOC : 84, avenue Léopold-Robert
tél. (039) 23 36 10

SIMN : CP. 306, tél. (039) 23 26 26
2301 La Chaux-de-Fonds

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

Caisse de retraite, rapport 1969

L'enseignant valaisan a reçu personnellement par la poste, il y a quelques jours, les rapports de la Caisse de retraite du personnel des écoles primaires et des écoles secondaires du 1^{er} degré, rapports ayant trait à l'exercice 1969.

Les organes responsables contactés m'ont obligeamment autorisé à les publier dans cette revue, ce dont je les remercie.

Ce numéro contient le rapport de la commission de gestion, tandis que les comptes, le rapport des réviseurs et la statistique générale de l'année 1969 paraîtront dans le prochain bulletin corporatif.

V. D.

1. HOMMAGE DE RECONNAISSANCE A M. LE CONSEILLER D'ÉTAT GROSS

Le départ de M. le conseiller d'Etat Gross, chef du Département de l'instruction publique durant 16 ans, constitue, pour la Caisse de retraite du personnel enseignant, l'événement marquant de l'année 1969. Il est impossible de décrire en quelques lignes ce que représente l'activité de M. le conseiller d'Etat Gross, dans l'histoire de l'école valaisanne, de ces seize dernières années. Celui qui, avec le recul nécessaire, entreprendra d'écrire cette période de l'école de notre canton devra noter, avant tout, que, dans notre organisation scolaire, M. Gross a réalisé un certain nombre d'œuvres déterminantes et décisives : l'introduction de l'école annuelle, la sécurité matérielle et sociale du personnel enseignant, la mise sur pied de la réglementation concernant le subventionnement différentiel, la révision du programme de l'école normale, le développement des écoles secondaires du 1^{er} et du 2^e degré, la démocratisation de l'enseignement par la gratuité des cours et l'introduction des bourses et des prêts d'honneur, l'accélération des constructions scolaires dans tout le canton, la mise en œuvre de bâtiments nouveaux pour le collège de Brigue, les écoles professionnelles de Brigue, Viège, Sion et Martigny. En un mot, telle est l'œuvre d'un homme d'Etat remarquable dont la prévoyance, l'ouverture d'esprit et l'énergie ont rendu de très grands services à notre pays.

Seules les prochaines générations pourront témoigner que, durant ces seize années, s'est produite dans le secteur de l'école valaisanne une véritable révolution comparable à celle qu'a réalisée, en agriculture, il y a 30 ans, un autre homme d'Etat bas valaisan.

La Caisse de retraite du personnel enseignant valaisan n'est pas un organe du Département de l'instruction publique. Elle relève cependant de la surveillance du conseiller d'Etat qui dirige ce département. Il est, dès lors, dans la nature des choses que le chef du Département de l'instruction publique représente les intérêts de la caisse devant le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. M. Gross l'a fait en 1954, 1957, 1962, 1965, 1967 et 1969, à non moins de sept reprises. Il remplit cette mission avec un sens social aigu, avec courage, générosité et persévérance et, chaque fois, il mena à bien les révisions statutaires projetées. Ce ne fut pas une sinécure, notamment en 1957 et en 1967, car il

s'agissait, dans les deux cas, de modifications profondes des dispositions légales qui posaient souvent des problèmes juridiques et financiers délicats. La Caisse de retraite du personnel enseignant exprime encore une fois à M. le conseiller d'Etat Gross sa profonde reconnaissance. Elle eut déjà l'occasion de le faire oralement et de manière tangible lors d'une réception qui s'est déroulée le 28 mai 1969 à Saxon.

2. SALUTATIONS ET BIENVENUE A M. LE CONSEILLER D'ÉTAT ZUFFEREY, NOUVEAU CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le 1^{er} mai 1969, M. le conseiller d'Etat Zufferey, de Sierre, prit la direction du Département de l'instruction publique. La commission de gestion de la Caisse de retraite prit contact avec lui le 28 mai 1969 et lui exposa brièvement ses problèmes présents et futurs. Persuadés qu'il les examinera avec compréhension et bienveillance, nous l'assurons de notre entière confiance et de notre appui total. Il aura vraisemblablement l'occasion de s'occuper de ces questions prochainement déjà, puisque dans les 2-3 ans à venir une révision des statuts doit être envisagée.

3. RÉVISION DES STATUTS DU 29 JUIN 1967

Dans notre dernier rapport de gestion nous avons abordé brièvement la question de la révision des statuts proposée par l'assemblée des délégués et approuvée par le Conseil d'Etat. Nous ne voulons pas l'exposer ici en détail. L'incorporation dans le traitement assuré des allocations de rachat (30 %) et de l'augmentation réelle du salaire de base (5 %) constitue la principale modification. Il ne faut cependant pas oublier l'augmentation des rentes servies aux pensionnés de la Caisse mis à la retraite avant le 1.9.1962. Bien que quelques vœux soient encore réalisables dans ce domaine, nous pouvons affirmer que la situation économique de ces rentiers a été considérablement améliorée au cours de ces dernières années.

4. ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS ET NOUVELLE RÉVISION DES STATUTS

L'assemblée des délégués du 11 juin 1969 fut non seulement l'occasion d'une orientation sur la situation de la caisse, dont l'administration est excellente, mais encore d'une discussion de quelques questions importantes qui feront probablement l'objet de la prochaine révision des statuts. Ces problèmes sont :

- l'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite pour le personnel enseignant et l'introduction éventuelle d'un complément de rente entre 60 et 65 ans ;
- l'augmentation de la rente de veuve ;
- la modification de certains articles des statuts actuels ;
- l'étude des dispositions statutaires sur les garanties de l'Etat à l'égard de la caisse ;
- la position juridique des rentiers dans le cadre de l'organisation actuelle de la caisse.

La commission de gestion et son bureau ont pris immédiatement contact avec l'expert de la caisse, M. le Dr

Kaiser, pour examiner dans quelle mesure les revendications du personnel enseignant pouvaient être prises en considération dans un proche avenir.

De l'avis de M. le professeur Kaiser, la révision des statuts serait actuellement prématurée. Il est préférable d'attendre la prochaine révision partielle de l'AVS, qui devrait intervenir dans un délai de 2 à 3 ans. Ce temps devrait permettre la préparation de la révision de nos statuts. Jusqu'à ce moment-là, deux problèmes importants pour la caisse devront également être résolus de façon très claire :

- taux de la rente ;
- taux des contributions et cotisations de l'employeur et de l'employé.

Entre-temps, la commission de gestion a pris en main les travaux préparatoires en vue de cette révision. Elle présentera, en temps voulu un rapport à ce sujet et mettra tout en œuvre pour que ces travaux soient terminés à temps. Nous espérons que les délégués pourront se rallier à cette manière de voir.

5. COMPTES DE GESTION 1969

Les comptes 1969 bouclent avec une augmentation de la fortune de Fr. 3 683 891.40. Ce montant élevé peut, de prime abord, étonner. Il s'explique cependant par l'augmentation de 35 % du traitement assuré et des contributions de l'employé et de l'employeur qui ont passé respectivement de 7 à 7,5 % et de 8 à 8,5 %. Ces cotisations ordinaires plus élevées évitent des rachats lors d'augmentations générales des traitements. Cette solution, préconisée d'abord par l'employeur, correspond également aux désirs des assurés. Le résultat très favorable des comptes est encore dû au fait que toutes les rentes fixées avant le 1.1.1969 ont été calculées sur la base des anciens traitements. Les allocations de renchérissement correspondantes sont supportées par l'Etat. Enfin, le fait que le nombre d'assurés est composé en grande partie de personnel enseignant jeune diminue les risques de la caisse.

Ajoutons que la tendance à se retirer prématurément de l'enseignement est manifeste, qu'elle va en s'accroissant et qu'elle deviendra probablement la règle. Dès le 1.1.1969, toutes les rentes sont calculées sur des salaires de 35 % plus élevés. Le développement de la formation professionnelle et des études a naturellement pour conséquence le paiement de rentes pour enfants durant une plus longue période. La charge financière de la caisse sera donc probablement plus lourde ces prochaines années.

Seul un nouveau bilan technique permettra de faire toute la lumière sur la situation et la capacité financière de la Caisse. La commission de gestion a décidé de le faire établir sur la base des comptes de l'année 1969. Les travaux préparatoires à ce sujet ont commencé.

6. COMMISSION DE GESTION

Un excellent esprit de collaboration et de compréhension mutuelle a marqué les séances et le travail de la commission de gestion et de son bureau. A part la liquidation des affaires courantes, la commission a surtout examiné les questions posées par l'assemblée des délégués et étudié, de manière approfondie, avec l'expert, la nécessité et l'urgence d'une nouvelle révision des statuts. Les contacts avec les rentiers ont été améliorés. Diverses assemblées ont donné l'occasion à la commission de gestion de leur communiquer tous les renseignements désirés sur la caisse, ses statuts et ses prestations. Ainsi la commission a-t-elle répondu aux

vœux exprimé à plusieurs reprises par l'assemblée des délégués.

Nous terminons ce modeste exposé en nous acquittant de l'agréable devoir de témoigner notre reconnaissance. Celle-ci s'adresse, en premier lieu, au Conseil d'Etat, puis aux chefs des Départements de l'instruction publique et des finances, au Grand Conseil et à la commission parlementaire présidée par M. Bernard de Torrénté qui a examiné nos nouveaux statuts, les a présentés avec soin et distinction. Notre gratitude s'adresse aussi à tous ceux qui ont accordé leur confiance à la Caisse et à ses organes durant l'année écoulée. La conduite des affaires et les résultats de l'année comptable ont montré que cette confiance est méritée.

La Caisse de retraite du personnel enseignant se trouve, à la fin de l'année 1969, en voie de réaliser de nouvelles améliorations.

Commission de gestion de la Caisse de retraite

Le secrétaire :
A. Chastonay

Le président :
M. Praplan

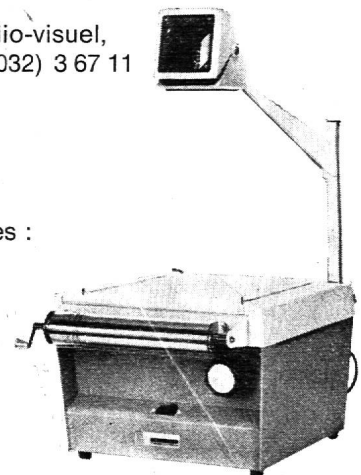
Votre conseiller technique PERROT S.A., BIENNE

Département audio-visuel,
rue Neuve, tél. (032) 3 67 11

vous offre

la quintessence
de ses 15 modèles :

VU-GRAPH CENTURY



Moderne, robuste, pratique et lumineux

livrable en 3 exécutions (prix lampe comprise)

CENTURY 614. objectif normal	862.—
CENTURY 612. objectif grand angle	905.—
CENTURY 610. objectif super grand angle	1130.—
Demandez une offre avec rabais de quantité	
Support avec rouleau d'acétate 30 m.	76.—
Table de projection avec roulettes, AV-66	225.—
Table basse avec roulettes, AV-53	150.—

BON

à envoyer à Perrot S.A., case postale,
2501 Bienne

- Je désire une démonstration (après contact téléphonique)
- Envoyez-moi une documentation Century
- Je m'intéresse au matériel pour rétroprojecteurs
- Envoyez-moi votre catalogue de transparents

Adresse, N° de téléphone :

.....

divers

Centre d'information des institutrices

PUBLICATIONS EN VENTE

	Degrés	Nombre de fiches	Format	Prix
Français				
Lecture	1 ^e P	53	A4	Fr. 8.—
Exercices	1 ^e	116	A5	8.—
Exercices	2 ^e	147	A5	10.—
Grammaire	5 ^e	62	A4	9.—
Dictées Delez	6 ^e	30	A5	5.—
Lecture expliquée	4-5-6	57	A4	8.—
Calcul				
Corrigé manuel	5 ^e	160	A4	9.—
Math. moderne et signaux routiers	Enseign.	23	A4	5.—
Espace	1 ^e P	15	A4	4.—
Géographie				
Textes s/Genève	4 ^e	36	A5	2.—
Fiches s/Suisse	5 ^e (6 ^e)	71	A5×2	9.—
Histoire				
Préhistoire	5 ^e	42	A5×2	7.—
Transports	4 ^e	53	A4	6.—

Divers

Les Esquimaux (Centre d'intérêt)	2 ^e E-P	35	A4	3.50
Crayonnage (Exerc.-écriture)	2 ^e E-P	32	A4	6.—
Dict. de croquis AB	2 ^e -6 ^e P	38	A4	8.—
C		40	A4	7.— 15.—

MATÉRIEL POUR CONFECTION DE FICHES

Enveloppes transparentes	(E5)	100	A5	6.—
	(E6)	100	A6	5.—
Cellux	(EB)	100	Cartes à broder	5.50
Cartons (1 mm)	(C5)	100	A5	5.—
	(C6)	100	A6	2.50

COMMANDES

Elles sont faites par versement

ou CCP 12-15155 Centre d'information des institutrices
Genève.

**Veillez préciser, s.v.p., au dos du COUPON, ce que
vous désirez exactement.**

Indice suisse des prix à la consommation

A titre d'information générale, nous reproduisons ci-dessous le tableau de l'indice suisse du coût de la vie pour l'année écoulée. La plupart de nos salaires étant indexés à cet indice, vous pourrez ainsi suivre les deux évolutions, coût et traitement. Nous publierons les nouveaux indices pour les mois à venir dès que nous les connaissons.

	Indice général sept. 1966 = 100	Alimen- tation	Boissons tabacs	Habil- lement	Loyer	Chauffage éclairage	Aména- gement et entre- tien du logement	Trans- ports	Santé et soins personnel	Instruc- tion et divertis- sement
Septembre 1966	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Décembre 1969	110,3	106,1	106,6	103,3	126,8	118,3	99,8	112,3	109,8	106,6
Janvier 1970	110,6	106,8	106,6	103,3	126,8	118,3	99,8	112,3	109,8	106,6
Février 1970	110,6	106,6	106,4	103,3	126,8	117,9	99,8	112,3	109,8	108,1
Mars 1970	110,8	106,6	106,4	104,3	126,8	116,0	101,2	112,5	110,6	108,1
Avril 1970	110,7	106,1	106,4	104,3	126,8	114,7	102,4	112,5	111,3	108,1
Mai 1970	111,8	106,4	106,8	104,3	131,6	116,6	102,4	112,8	111,3	108,3
Juin 1970	112,3	107,5	106,8	104,9	131,6	119,0	102,4	112,8	111,3	108,3
Juillet 1970	112,6	107,9	106,8	104,9	131,6	120,4	102,4	113,1	111,3	108,3
Août 1970	113,0	107,8	108,7	104,9	131,6	125,9	102,4	113,2	111,3	108,9
Septembre 1970	113,7	108,0	108,7	106,4	131,6	130,1	103,5	113,3	112,2	108,9
Octobre 1970	114,3	108,7	108,7	106,4	131,6	134,5	103,7	113,3	113,5	109,6
Novembre 1970	115,8	110,1	109,2	106,4	136,5	136,9	103,7	113,6	113,5	110,0
Décembre 1970	116,3	110,7	109,2	107,9	136,5	138,8	103,7	113,6	113,5	110,0

L'indice suisse des prix à la consommation s'est inscrit à 116,3 points à la fin décembre 1970 (septembre 1966 = 100). Il a ainsi progressé de 5,4% par rapport à son niveau de décembre 1969 (110,3).

Services publics N° 2/14.01.71

Les vins « Biollaz »
sont toujours
appréciés

ALBERT BIOLLAZ & Cie

Propriétaires-négociants

St. Pierre-de-Clages

Tél. (027) 8 74 37

Chalet de vacances
moderne, entièrement neuf,
pour groupes et écoles,
à la **Bettmeralp**, 1950 m., Valais
à deux pas du glacier d'Aletsch

Si vous voulez offrir à vos élèves la découverte du panorama merveilleux des plus hautes Alpes valaisannes et bernoises, louez alors la maison de vacances de la commune de Möriken-Wildegg ! Son aménagement rationnel, son confort, son équipement moderne et complet permettent à chacun d'être hébergé agréablement. Location en été et en hiver. Renseignements et prospectus à l'adresse suivante : Gemeindkanzlei, 5115 Möriken-Wildegg (AG). Tél. (064) 53 12 70.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées**
- Préparation au **diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Magasin et bureau Beau-Séjour



Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger
Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement 1800 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.



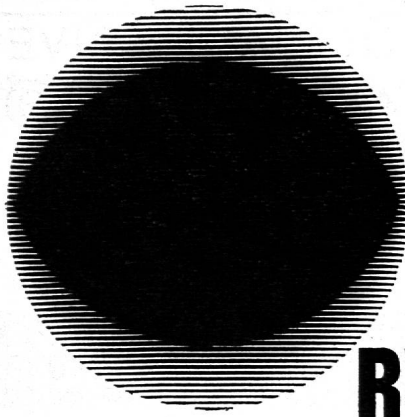
de même l'assurance absorbe les conséquences financières d'un accident

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents



mutuelle vaudoise accidents
vaudoise vie



***Vous voulez rendre vos leçons plus
intéressantes et plus attractives,
obtenir un meilleur effet,
avoir un auditoire captivé?***

L'emploi de rétro-projecteurs dans les écoles, séminaires et instituts etc., ouvre la voie à une technique d'exposé claire, nette et précise. L'intérêt de l'auditoire augmente, celui-ci est captivé par la simultanéité de l'image et de la parole.

UTILISEZ DES RÉTRO-PROJECTEURS

*Pour exposés
dynamiques:
Rétro-Projecteurs!*

Avantages des rétro-projecteurs:

- 1**
Emploi possible en salles éclairées ou en lumière du jour.
- 2**
Évite au conférencier les allées et venues entre son pupitre et les cartes ou tableaux.
- 3**
L'image est projetée derrière le conférencier qui peut ainsi toujours regarder en direction du public.
- 4**
Compréhension plus facile

des explications grâce à la présentation imagée et claire.

- 5**
Projection à partir de documents transparents faciles à préparer soi-même.
- 6**
Des compléments de texte et de dessins peuvent être constamment ajoutés pendant la conférence.
- 7**
Projection facile d'images simples, composées, mobiles, en noir et blanc ou en couleur.

*Demandez notre documentation ou
une démonstration*

Coupon

Je désire documentation
 démonstration
d'un rétro-projecteur

Nom/firme _____

Adresse _____

Téléphone _____

T.S. ME70

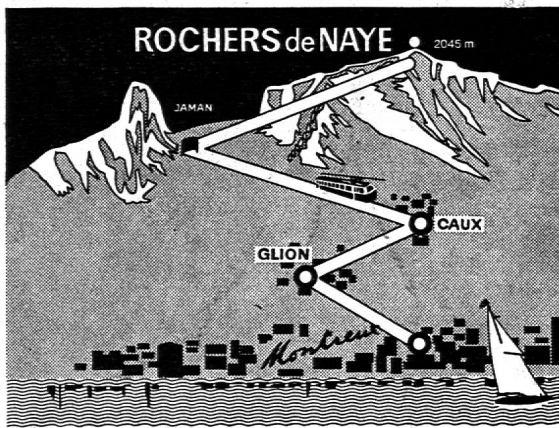


Messerli

Genève : Salle de démonstration
80, rue de Lausanne Tél. (022) 31 22 80

A. Messerli SA
8152 Glattbrugg/ZH
Tél. 051 83 30 40

Département
Audio-visuel



ROCHERS-DE-NAYE s/Montreux – 2045 m.

Le panorama le plus grandiose de Suisse romande.

Jardin alpin. Hôtel-Restaurant. Dortoirs. Prix spéciaux pour écoles.

Documentation gratuite et renseignements : MOB,
1815 Clarens, Tél. 61 55 22

Henniez-Lithinée



*la boisson
de toute heure*

Boîte de compas Kern désormais avec porte-mine

Pour les dessins techniques, on n'a pas seulement besoin de compas et de tire-lignes, mais aussi d'un crayon bien pointu. C'est pourquoi les quatre boîtes de compas les plus appréciées renferment maintenant un porte-mine pratique, muni d'une mine normale de 2 mm, d'une pince

NOUVEAU!



et d'un taille-mine dans le bouton-pression. D'ailleurs, toutes les 14 boîtes de compas Kern se vendent dans le nouvel étui rembourré en matière synthétique souple.



— Veuillez m'envoyer à l'intention de mes élèves — prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____



Kern & Cie S.A.
Usines d'optique et
de mécanique de
précision
5001 Aarau

Les compas Kern sont en vente dans
tous les magasins spécialisés



TISSOT PR 516 GL

**Cette montre
a fait
la conquête
du monde
entier.
Pourquoi ?**

Le succès absolument extraordinaire que la Tissot PR 516 a rencontré dans le monde entier confirme les réelles qualités de cette montre hors série.

Sur les cinq continents, des centaines de milliers de personnes portent déjà la PR 516. Pourquoi cet engouement, pourquoi cette confiance exceptionnelle ?

■ Parce que la PR 516 répond exactement au goût et au besoin d'un vaste public ralliant à la fois l'enthousiasme

des jeunes et les exigences des personnes d'âge mûr.

■ Parce que la PR 516 est une montre moderne, étanche, automatique, à date — avec le jour et la date pour les modèles de luxe.

■ Parce que la fameuse PR 516 est une montre robuste, une vraie montre d'homme.

■ Parce que c'est un produit Tissot, synonyme de qualité.

46 672 PR 516 super-étanche, automat., le jour et la date, acier inox. Fr. 250.— Plaqué or Fr. 290.—

Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1